

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 2022-20050615

La clientèle au cœur de nos actions

La Financière
agricole

Québec



ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 2004-20050615

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

La clientèle au cœur de nos actions

La Financière
agricole

Québec 





I Sa mission

La Financière agricole du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II Une organisation de première ligne

Considérant sa mission, l'organisation axe ses actions sur trois grands mandats : le développement du secteur agricole et agroalimentaire sur une base durable, autant sur le plan économique qu'écologique; l'adaptation du secteur aux grands enjeux qui le sollicitent; l'appui au milieu pour assurer sa pérennité, notamment lors de périodes difficiles.

En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole, La Financière agricole voit à stimuler les investissements et à protéger les revenus en vue de favoriser la réussite des entreprises agricoles québécoises.

Organisation décentralisée, elle offre un service de première ligne, incluant des visites à la ferme. Avec son réseau de conseillères et de conseillers présents partout sur le territoire québécois et ayant à cœur le succès de sa clientèle, La Financière agricole entretient des relations d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et près de 2 000 entreprises forestières. Elle administre des valeurs assurées qui s'élèvent à près de 4 milliards de dollars. Quant à son portefeuille de prêts garantis, il atteint 4,3 milliards, ce qui représente 56 % du financement agricole au Québec.

Une caractéristique particulière de l'organisation est l'attribution d'un budget prédéterminé pour une période de sept ans. Par l'instauration de cette approche, la société peut disposer des surplus et des revenus générés dans l'intérêt collectif des productrices et producteurs agricoles.

III Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole

Pour que La Financière agricole puisse réaliser pleinement sa mission et ses mandats dans un contexte où les enjeux et les défis évoluent sans cesse, un premier plan triennal de développement, couvrant les années 2003 à 2006, a été adopté par son conseil d'administration et approuvé par le gouvernement du Québec.

Les nombreuses actions entamées et les réalisations achevées au cours de l'année 2004-2005 s'inscrivent à l'intérieur de la vision stratégique qui sous-tend ce plan triennal de développement. Cette vision s'exprime ainsi : « Capitalisant sur son partenariat, sa relation privilégiée avec la clientèle, l'expertise de son personnel et ses alliances, La Financière agricole du Québec, acteur incontournable du secteur agricole et agroalimentaire au Québec, jouera un rôle de chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles. »

IV Des actions appuyées par des gens compétents et engagés

Si La Financière agricole peut se définir comme une organisation forte, dynamique et près de sa clientèle, c'est d'abord grâce à son personnel, qui représente son principal actif. À cet égard, la société peut compter sur près de 750 employés et employées, dont les deux tiers oeuvrent en région. Tout au long de l'année, la mobilisation et l'engagement de ces personnes dévouées, motivées, compétentes et à l'écoute de la clientèle qu'elles desservent, ont permis à l'organisation de bien performer et de dispenser des services de qualité. Leur expertise et leur savoir-faire ont permis de relever plusieurs défis et ont facilité l'atteinte des objectifs corporatifs.

V Un partenariat unique

Considérant sa constitution juridique ainsi que l'ampleur de son mandat, La Financière agricole peut être qualifiée d'organisme d'une nouvelle génération, résolument tourné vers l'avenir. L'une de ses grandes particularités, et qui fait aussi sa force, est qu'elle est issue d'un partenariat unique avec le monde agricole, qui constitue sa clientèle. Son cadre juridique et organisationnel a été élaboré avec le milieu, et son conseil d'administration assume un rôle stratégique et de vigie. À cet effet, cinq des onze membres du conseil représentent le milieu agricole. Les productrices et producteurs sont ainsi associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'affaires, du plan stratégique, des programmes et des décisions qui les concernent.

Afin d'optimiser ses interventions dans le secteur agricole et agroalimentaire, La Financière agricole s'appuie donc sur la synergie de son partenariat d'affaires avec le milieu agricole. Le potentiel que ce choix représente est important à la fois pour l'organisation et pour l'ensemble des productrices et producteurs agricoles. Ce partenariat s'est encore révélé solide tout au long de l'année et s'est exprimé tant dans l'évolution des programmes que dans les solutions adoptées pour faire face aux difficultés.

...

Grâce à son importante capacité d'intervention, à sa vision stratégique de l'avenir, à l'expertise de son personnel ainsi qu'à l'implication du milieu agricole au palier décisionnel, La Financière agricole du Québec conçoit et offre des outils financiers performants qui répondent en priorité aux aspirations de sa clientèle. Elle est un acteur incontournable dans le développement régional et l'adaptation des entreprises à leur environnement.

**La Financière
agricole**

Québec 

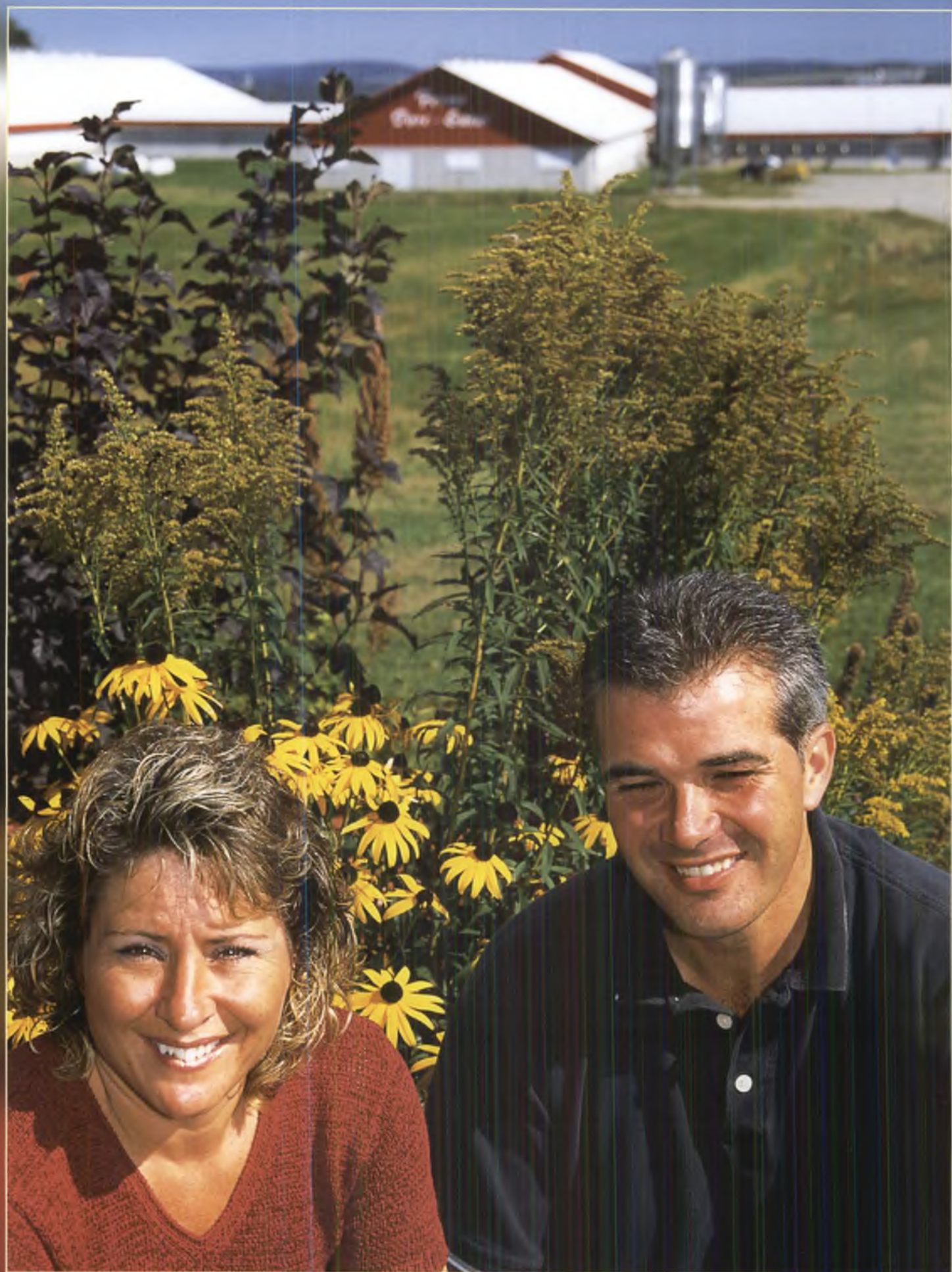


TABLE DES MATIÈRES

I	So mission	1
II	Une organisation de première ligne	1
III	Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole	1
IV	Des actions appuyées par des gens compétents et engagés	1
V	Un partenariat unique	1
LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT		5
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS		7
RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE		7
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		9
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL		11
LE CONTEXTE		12
NOTRE APPORT AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES		13
	Des objectifs d'affaires prioritaires	13
	Notre présence dans le milieu	13
	L'utilisation efficiente des ressources	14
	La maîtrise du cadre financier	16
	Nos programmes de financement	16
	Nos programmes d'assurance et de protection du revenu	18
	Les investissements de Capital Financière agricole inc.	21
	L'état des fonds	21
LES ANNEXES		23
ANNEXE 1 : INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES		24
ANNEXE 2 : NOS ENGAGEMENTS...DES RÉSULTATS		26
ANNEXE 3 : TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES		32
ANNEXE 4 : POUR VOUS, À LA GRANDEUR DU QUÉBEC		37
ANNEXE 5 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC		38
ANNEXE 6 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC		40
ANNEXE 7 : COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC		41
ANNEXE 8 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE		42
ANNEXE 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.		44
ÉTATS FINANCIERS 2004-2005		Tiré à part



LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

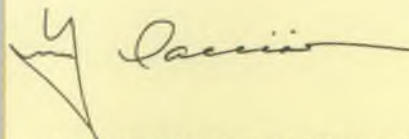
Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

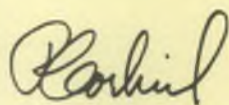
Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2004-2005, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
Yvon Vallières



Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,
Pierre Corbeil

Québec, juin 2005

Monsieur Yvon Vallières
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

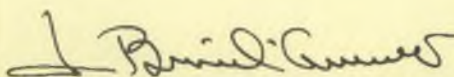
Monsieur Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Messieurs les Ministres,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005.

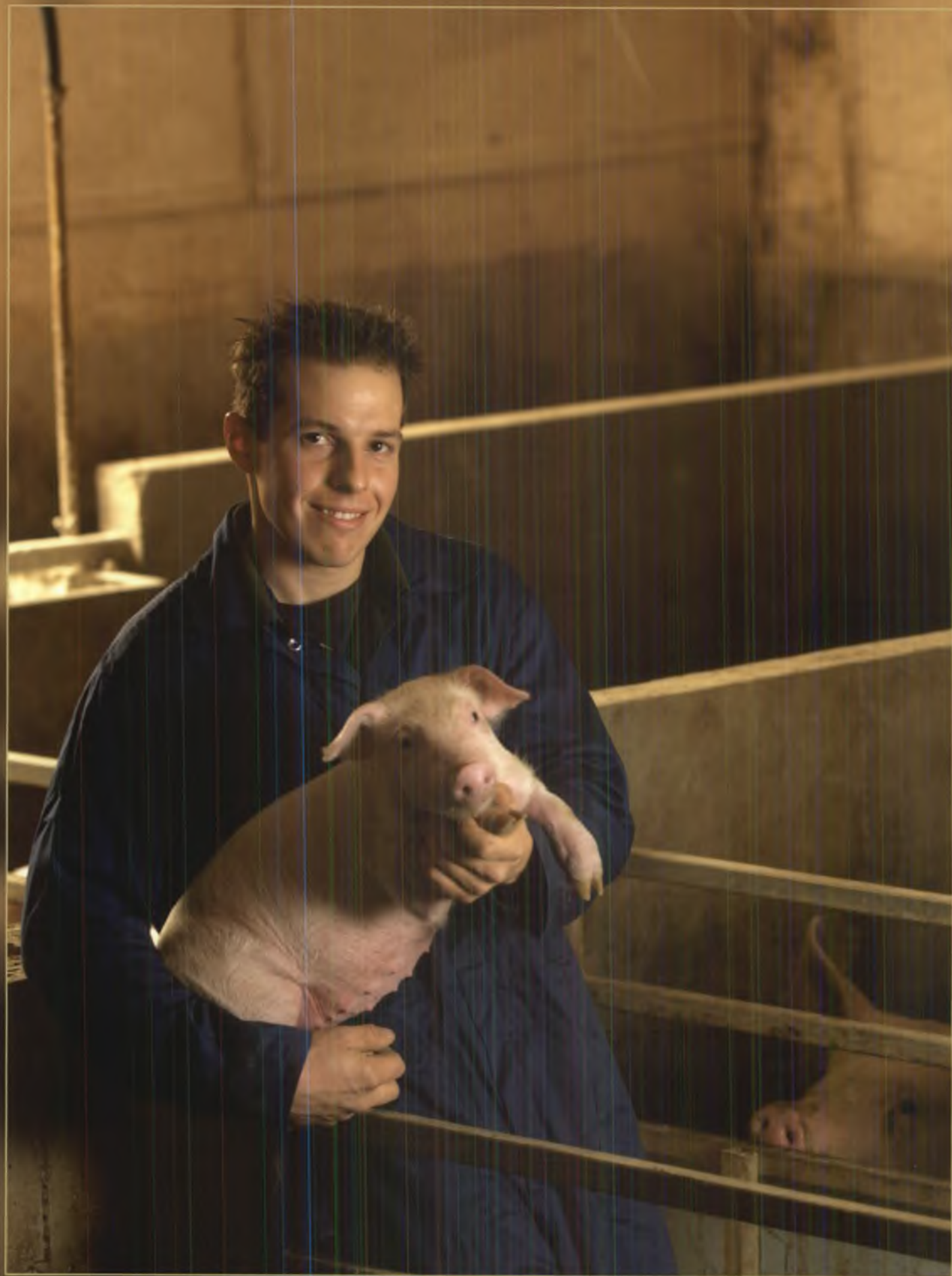
Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2004-2005, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Le président-directeur général de La Financière agricole du Québec,
Jacques Brind'Amour

Québec, juin 2005



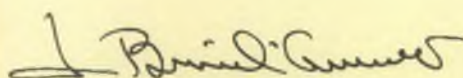
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de 2004-2005 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverner, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne et de l'évaluation de la performance a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le plan d'affaires de 2004-2005. Ces résultats ont fait l'objet d'un rapport de validation.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour

Québec, le 30 mai 2005

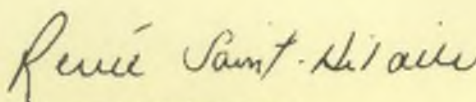
RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du plan d'affaires de 2004-2005.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à effectuer des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du plan d'affaires de 2004-2005 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.



La directrice de la Vérification interne
et de l'évaluation de la performance par intérim,
Renée Saint-Hilaire

Québec, le 30 mai 2005



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



C'est quand les temps sont durs qu'on reconnaît les valeurs sûres. Nul doute que La Financière agricole du Québec en fait partie, et ce, pour plusieurs raisons. Mais, en tête de liste, figure assurément le partenariat maintenant accompli entre cette organisation et la clientèle qu'elle dessert, les agricultrices et les agriculteurs. La qualité des résultats présentés dans ce rapport, malgré une conjoncture difficile, est redevable à l'excellence de cette collaboration; il y a lieu de s'en féliciter d'un côté comme de l'autre.

L'exercice financier 2004-2005 aura principalement vu se réaliser la mise en œuvre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, tâche délicate et complexe s'il en est une. La Financière agricole a cependant réussi à relever le défi, réalisant un arrimage en synergie avec les outils financiers québécois, le but étant de fournir un « environnement » le plus convivial possible aux utilisateurs de ces nouveaux services. L'originalité des solutions a même été au rendez-vous, notamment avec la création d'un réseau accrédité de comptables pour traiter les données financières.

Un grand pas a d'autre part été franchi durant l'année avec le redéploiement des mécanismes de sécurité du revenu auprès d'une clientèle plus large grâce à la mise en place du cadre de référence concernant l'accès aux programmes complémentaires. Ainsi, quand la première ligne de défense n'« intervient » pas, une seconde entre désormais en jeu grâce à ces nouvelles mesures. Le secteur agricole peut ainsi compter sur un « filet de sécurité » plus étendu, un des engagements initiaux de La Financière agricole au moment de sa création.

Il faut également signaler la mise sur pied du nouveau Programme d'appui financier à la relève agricole. Les nouveautés introduites par celui-ci, telles la subvention au démarrage ou encore celle rattachée à l'encadrement, répondent expressément à des demandes du milieu; elles ont d'ailleurs été élaborées en concertation avec ses principaux acteurs. Encore une fois, cette préoccupation de fournir des mesures financières alignées sur la réalité de la clientèle traduit le souci constant de La Financière agricole de contribuer à l'adaptation, au développement et à la pérennité de nos entreprises.

Qu'il s'agisse des interventions spéciales concernant l'ESB ou de la redistribution de son réseau de centres de services, peu importe ses réalisations depuis sa création, La Financière agricole est une organisation qui « livre ». Il convient également de souligner l'attitude hautement responsable dont elle a fait montre en ces temps difficiles et qui aura contribué à calmer le jeu et à apaiser les inquiétudes. Toute cette efficacité, l'organisation la doit au mérite de son personnel et des membres de son conseil d'administration qui, au jour le jour, incarnent cette valeur fondamentale qu'est la qualité du service à la clientèle.

Des remerciements particuliers se doivent par ailleurs d'être adressés à deux bâtisseurs de la première heure, MM. Jean-Marc Lafrance et Marc-A. Gagnon, qui ont tiré leur révérence, cette année, respectivement à titre de vice-président aux assurances et à la protection du revenu, et de vice-président à la clientèle. Nous leur sommes redevables pour beaucoup de pouvoir retirer autant de fierté de tout ce partenariat.

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Le 31 mai 2005





MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



La Financière agricole du Québec est une organisation novatrice qui livre des services fiables et de qualité, en concertation avec le milieu. Elle offre une capacité d'intervention rapide et se veut une organisation décentralisée, près de sa clientèle et à l'écoute de ses besoins. Ainsi, près de 75 % des décisions de financement se prennent en région, et la plupart de celles relatives aux contrats d'assurance sont également traitées dans notre réseau de centres de services couvrant l'ensemble du territoire québécois. La société contribue ainsi au développement économique des régions du Québec et permet aux productrices et producteurs agricoles de s'établir et de faire progresser leurs entreprises.

En tant que nouveau président-directeur général de La Financière agricole du Québec, je suis fier de vous présenter le quatrième rapport annuel de la société, couvrant l'exercice financier de 2004-2005. Encore cette année, l'organisation a enregistré de bons résultats, malgré une conjoncture qui n'a pas été des plus favorables. Ces résultats reposent très largement sur l'engagement dont font preuve les employées et employés de La Financière agricole quand il s'agit d'assurer le développement et la pérennité des entreprises agricoles et forestières québécoises.

La Financière agricole a su faire preuve d'ouverture et d'adaptation dans ses interventions et proposer des actions performantes devant répondre aux besoins et aux attentes de sa clientèle. Parmi les actions marquantes de l'année, signalons la mise en oeuvre de nouveaux outils d'intervention, comme le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, le Programme d'appui financier à la relève agricole, le cadre de référence des programmes complémentaires de protection du revenu ou encore, les mesures spéciales liées à la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ou ESB. Dans le même sens, nous accompagnons les entreprises clientes dans

leur virage agroenvironnemental en mettant en oeuvre des mesures positives d'éco-conditionnalité appuyant le développement durable. Soulignons également l'intervention de notre filiale, Capital Financière agricole inc., qui joue un rôle de plus en plus déterminant eu égard aux besoins en capital de risque des petites et moyennes entreprises agroalimentaires québécoises.

Par ailleurs, le degré élevé de satisfaction de la clientèle à l'égard de nos services reflète l'engagement de la haute direction et du personnel à améliorer continuellement ses façons de faire et à demeurer au diapason avec les productrices et producteurs qui, en tant que partenaires, participent étroitement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes qui leur sont destinés. Notre rôle de soutien et de promotion ne saurait être le même sans le caractère privilégié de ce partenariat et les diverses alliances stratégiques développées au fil des ans avec les représentants du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que ceux du milieu financier. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans le professionnalisme, l'engagement soutenu et l'apport remarquable des membres du conseil d'administration.

En terminant, je tiens plus particulièrement à souligner la contribution de M. Norman Johnston, qui a assumé pendant plus de huit mois l'intérim de la présidence et de la direction générale de La Financière agricole, à la suite du départ de M. Michel R. Saint-Pierre devenu sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Notre organisation a également vu partir deux de ses piliers, soit MM. Marc-A. Gagnon et Jean-Marc Lafrance, respectivement vice-président à la clientèle et vice-président aux assurances et à la protection du revenu. Ils ont quitté notre organisation après y avoir oeuvré durant de nombreuses années.

Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour

Le 31 mai 2005



LE CONTEXTE

Le secteur agricole et agroalimentaire est exposé à des risques reliés au climat, aux maladies, aux fluctuations de l'offre et à des orientations institutionnelles. Encore cette année, malgré un redressement, la conjoncture économique n'a pas été facile pour le secteur, ce qui a eu des répercussions sur les activités et les programmes de La Financière agricole. Ainsi, certaines productions ont connu une année défavorable, l'embargo américain sur la viande bovine en provenance du Canada s'est maintenu tout au long de l'année, et le revenu agricole net des productrices et producteurs est encore au-dessous de ce qu'il était en 2001.

L'évolution des marchés

Au cours de l'année civile 2004, la valeur des recettes agricoles, incluant les ventes commerciales et les paiements gouvernementaux, s'est accrue de 5 %, s'établissant à 6,3 milliards de dollars au Québec. Cette croissance est attribuable à la hausse de la valeur des ventes tant du côté des cultures qu'au chapitre des productions animales. Globalement, elles ont atteint 5,5 milliards de dollars, en hausse de 7 %. Les paiements de programmes gouvernementaux sont demeurés, comme en 2003, à un niveau élevé, atteignant cette année 835 millions de dollars.

Après deux années plutôt difficiles, les recettes provenant des ventes de productions animales se sont redressées en 2004. Affichant une hausse de 9 %, elles ont pour la première fois dépassé le niveau observé en 2001, atteignant 4 milliards de dollars. En hausse de 27 %, les recettes en production porcine ont notamment tiré parti d'un cycle favorable de prix, qui aurait été encore plus bénéfique n'eût été de l'appréciation du dollar canadien. Les secteurs de la volaille et du lait ont également contribué au redressement en 2004, avec des augmentations respectives de 6 % et de 3 % des recettes. Pour sa part, la production bovine subit encore les conséquences de la fermeture liée à la maladie de la vache folle, ses recettes enregistrant une diminution supplémentaire de 6 % cette année. Ce contexte défavorable a d'ailleurs amené les gouvernements à poursuivre leurs interventions pour stabiliser la situation financière des productrices et producteurs bovins.

Quant aux productions végétales, la valeur des ventes a atteint 1,5 milliard de dollars en 2004, soit une augmentation de 3 %. Le maïs-grain et la floriculture ont affiché des augmentations de plus de 10 % à cet égard. Par ailleurs, l'ampleur des récoltes nord-américaines de maïs-grain et de soya de l'automne dernier affecte présentement les revenus de vente de ces productions, qui comptent parmi les principales cultures au Québec.

Le redressement des revenus

Dans ces conditions, le redressement du revenu agricole net au Québec s'est poursuivi en 2004. Selon les plus récentes estimations, le revenu agricole net a atteint 683 millions de dollars en 2004, comparativement à 584 millions en 2003. Comme ce fut le cas lors des deux années précédentes, il a été inférieur, cette année, à la valeur des paiements de programmes qui ont été versés aux productrices et producteurs agricoles. Le redressement affiché depuis 2003 ne représente encore que les deux tiers du recul enregistré en 2002, alors que le revenu agricole net avait diminué de moitié.

Dans l'ensemble, le contexte économique a été peu propice à une croissance des investissements de la part des productrices et producteurs agricoles. Les dépenses en immobilisations se sont élevées à 660 millions de dollars, soit presque le même

montant qu'en 2003. Le faible niveau des taux d'intérêt, observable depuis quelques années, a certes contribué au maintien relatif des investissements. Compte tenu de la conjoncture agricole actuelle, les perspectives à l'égard des taux favorisent une stabilité des investissements en 2005.

La crise de l'ESB

Les entreprises bovines disposaient, en général, d'une marge de manœuvre financière limitée avant que survienne, en mai 2003, la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, ou ESB. La croissance des inventaires depuis 2001 s'était notamment traduite par une augmentation des besoins financiers des productrices et producteurs. Déjà à la hausse, les inventaires ont continué de s'accumuler.

En 2004, en dépit d'un redressement relatif par rapport au plus creux de la crise, le prix du bouvillon d'abattage est demeuré inférieur à son niveau d'avant mai 2003. Le prix du veau d'embouche, lors des encans spécialisés de l'automne 2004, a été inférieur de 15 % à celui observé aux encans de l'automne précédent. Bien que supérieure à son niveau d'avant l'ESB, la proportion d'entreprises bovines en difficulté a légèrement diminué au cours des derniers mois parmi la clientèle de La Financière agricole.

À terme, le redressement de la situation financière des exploitations bovines passe par la levée de l'embargo américain sur un grand nombre de produits bovins canadiens. Entre-temps, les programmes spéciaux des gouvernements ont permis aux entreprises de surmonter les problèmes de trésorerie à court terme, et les productrices et producteurs ont pu supporter le choc de la crise au cours de la dernière année. Au Québec, les sommes versées depuis le début de la crise, en vertu de ces programmes d'aide, pourront atteindre quelque 200 millions de dollars.



NOTRE APPORT AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Encore cette année, le contexte économique et les politiques qui en découlent ont obligé La Financière agricole à consacrer une bonne part de ses énergies à trouver des solutions financières originales et à faire preuve d'imagination et de souplesse dans la gestion des outils financiers qu'elle administre, afin d'assurer la stabilité et le développement des entreprises agricoles et forestières québécoises.

Des objectifs d'affaires prioritaires

L'ensemble des réalisations de 2004-2005 émanent des activités courantes de la société et des actions liées à la mise en œuvre de la deuxième phase de son plan de développement de 2003-2006 et du plan d'affaires de 2004-2005 qui en découle. Ce plan d'affaires de La Financière agricole a guidé son cheminement et dynamisé ses actions tout au long de l'année. Beaucoup d'efforts ont été consentis pour assurer la réalisation des engagements pris. Ils ont été déployés avec, comme trame de fond, la mise en œuvre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et son arrimage avec certains de nos autres programmes, ce qui a accaparé une bonne part des énergies.

En fonction de son plan triennal de développement, le plan d'affaires de 2004-2005 de La Financière agricole proposait les quatre stratégies d'orientation suivantes : 1) faire évoluer les programmes pour répondre aux besoins de la clientèle dans un contexte de mutation du secteur agricole; 2) intervenir de manière ciblée dans l'ensemble du secteur pour permettre aux productrices et producteurs de mieux maîtriser leur développement; 3) renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance en l'alignant sur la satisfaction de sa clientèle; 4) accroître la marge de manœuvre financière de l'organisation par l'augmentation des revenus et le contrôle des coûts.

Ces grands principes du plan d'affaires de 2004-2005 encadrent 20 objectifs et 63 actions jugées prioritaires à réaliser. Au terme de l'année, malgré l'ampleur du PCSRA et la rapidité de sa mise en œuvre, La Financière agricole peut conclure que le principal de cette feuille de route a été accompli. Le détail des résultats ou de l'avancement de chacun des engagements pris est présenté à l'annexe 2 du présent document.

L'an 4 de La Financière agricole se caractérise donc par la poursuite et la consolidation d'initiatives entreprises au cours des trois dernières années et par l'amorce de nouvelles actions qui se veulent performantes, structurantes et en relation avec sa mission. L'organisation a également amorcé différentes mesures en réponse aux besoins exprimés par la clientèle en rapport avec la conjoncture économique et politique.

Notre présence dans le milieu

Le succès que connaît La Financière agricole est le fruit d'un travail soutenu et d'un engagement constant envers sa clientèle. Aussi, la société entend concentrer ses efforts sur la fidélisation de cette clientèle. De fait, le maintien d'une relation d'affaires et de confiance passe par la continuité des gestes que La Financière agricole



déploie quotidiennement. Bien implantée dans son milieu, présente partout sur le territoire québécois, celle-ci est surtout connue et appréciée pour la qualité de ses services, de même que pour l'utilité et la performance des nombreux outils financiers qu'elle offre à sa clientèle, contribuant ainsi directement au développement économique des régions et à la prospérité des communautés rurales.

La satisfaction de la clientèle

La Financière agricole a rendu public, à l'automne 2003, son premier engagement de services à la clientèle. Intitulé *Pour vous, à la grandeur du Québec, des services uniques, professionnels et accessibles*, cet engagement permet à la clientèle, au personnel, aux partenaires et aux différents acteurs du milieu d'apprécier la performance de l'organisation, de même que la qualité de ses services, et d'exercer un certain contrôle sur son évolution.

Divers sondages permettent de mesurer la bonne perception de la clientèle à l'égard de La Financière agricole. En effet, afin de respecter son engagement de services, l'organisation procède à l'évaluation périodique du niveau de satisfaction de sa clientèle.

Le plus récent sondage, réalisé en mars 2005, indique que près de 90 % des clientes et clients s'estiment satisfaits de La Financière agricole, dont 35 % se disent très satisfaits. L'appréciation globale au niveau du contact téléphonique ou en personne atteint 92 %. Environ 97 % de la clientèle est satisfaite de l'accueil reçu, 98 % du temps qui lui est consacré, 95 % de la qualité de l'écoute, 97 % du délai d'attente, 98 % du niveau de confidentialité offert et, enfin, 92 % des répondantes et répondants apprécient les connaissances et les compétences du personnel. En outre, 93 % des personnes sondées se disent satisfaites des produits de financement, dont 52 % se déclarent très satisfaits. Aussi, 76 % d'entre eux indiquent leur satisfaction des produits d'assurance et de protection du revenu, dont 21 % se disent très satisfaits. Selon 86 % d'entre eux, l'organisation joue un rôle important dans la croissance et la durée de vie des entreprises agricoles.

L'ensemble des résultats des cinq sondages réalisés jusqu'à maintenant témoigne d'une satisfaction globale très élevée. De façon constante, ils démontrent que les clientes et clients sont satisfaits des produits et services offerts par La Financière agricole.

Nos communications avec la clientèle

Cette notoriété et cette satisfaction s'expliquent aussi par le fait que l'organisation améliore constamment ses communications avec sa clientèle ainsi qu'avec la société québécoise dans son ensemble. Elle a intensifié sa participation à des expositions, à des remises de prix et de bourses, à des activités de relations publiques; elle a misé sur la publicité et les relations de presse. La Financière agricole s'assure aussi que l'information qu'elle livre, que ce soit au moyen de communiqués, d'articles, de dépliants ou de brochures, soit variée, accessible et rapidement mise à la disposition de sa clientèle.

La société fait en sorte que son site Internet soit facile à consulter et contienne un ensemble de renseignements pertinents sur les produits et services offerts à sa clientèle. Sa prestation électronique de services contribue à la qualité de la relation avec la clientèle par une accessibilité accrue à ces services, et par la rapidité de traitement et l'allègement administratif que celle-ci entraîne. Parmi ces services en ligne, signalons : l'accès du client à son dossier électronique, la déclaration des volumes de productions assurées, la consultation des plans de ferme, la transmission des données financières requises pour l'administration des programmes, et le dépôt direct des paiements.

Le réseau régional

Présente dans toutes les régions du Québec, la société a également poursuivi le déploiement et l'intégration de son réseau régional de points de services à la clientèle. En effet, un des enjeux de la création de La Financière agricole était le regroupement de l'offre de tous les produits et services de financement, d'assurance et de protection du revenu selon une formule de guichet unique. Au printemps 2005, ce réseau de première ligne comprendra 23 centres et 15 comptoirs de services.

L'organisation dispose, sur tout le territoire, de personnes-ressources spécialisées connaissant bien les spécificités de chaque région. Elles sont en mesure d'offrir, aussi bien

sur le plan du financement que sur celui des assurances, des solutions adaptées à chaque situation et à chaque contexte.

L'écoconditionnalité

La Financière agricole partage les préoccupations et les valeurs de la société. Le 15 juillet 2004, par la mise en vigueur du dernier alinéa de l'article 19 de sa loi constitutive, elle s'inscrivait dans une démarche qui l'amène désormais à tenir compte du respect des normes environnementales dans l'application de ses programmes. Ce principe, nommé écoconditionnalité, lie les aides financières de l'État au respect de normes environnementales et vient appuyer l'orientation gouvernementale sur le développement durable.

C'est dans cette optique que le conseil d'administration de La Financière agricole a adopté, au cours de l'année 2004, un plan d'action visant une application progressive de l'écoconditionnalité dans une perspective d'accompagnement des productrices et producteurs. L'application de ce plan sera progressive jusqu'en 2010. La Financière agricole a aussi constitué un comité de mise en œuvre de l'écoconditionnalité, chargé du suivi de l'application des mesures prévues au plan d'action.

Le respect par les entreprises agricoles des dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* devient donc un critère pour verser, en tout ou en partie, les sommes auxquelles les programmes de La Financière agricole donnent droit. Le plan d'action prévoit notamment une mise aux normes graduelle de chaque entreprise, en tenant compte de l'échéancier du Règlement sur les exploitations agricoles, par son inscription dans les exigences et conditions d'application des programmes. En octobre 2004, le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), de même que les programmes de financement, ont été modifiés afin de tenir compte de l'écoconditionnalité dès 2005.

Des mesures d'écoconditionnalité positives seront mises en place graduellement. L'annonce, en janvier 2005, d'un partenariat de La Financière agricole avec la Fondation de la faune du Québec et l'Union des producteurs agricoles, dans le cadre d'un programme de mise en œuvre de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole, est un bel exemple d'action concrète en ce sens.

L'utilisation efficiente des ressources

La Financière agricole a continué ses actions ou adopté de nouvelles mesures pour améliorer sa gestion et sa performance administrative. La Politique sur la santé des personnes au travail, le développement de sa prestation de services électroniques ainsi que les efforts consentis pour la maîtrise de son cadre financier en sont des exemples.

Les ressources humaines

La Financière agricole peut compter sur un personnel compétent, dévoué et souvent impliqué dans les activités du milieu pour atteindre ses objectifs et offrir des services de qualité à sa clientèle. Au 31 mars 2005, la société bénéficiait de l'apport de 735 personnes; environ 440 d'entre elles étaient réparties dans l'ensemble du Québec et affectées directement au service à la clientèle.

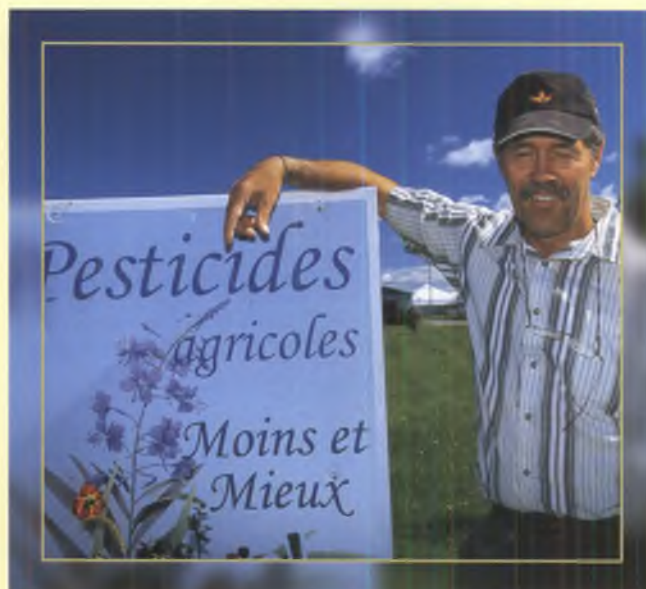


TABLEAU 1

Nombre d'employées et employés par catégorie d'emploi au 31 mars 2005

Catégorie	Nombre
Hors cadres ▶	4
Cadres ▶	32
Professionnels ▶	294
Techniciens et personnel de bureau ▶	405
Total ▶	735

La société a amorcé une démarche de gestion prévisionnelle de sa main-d'œuvre afin de disposer en tout temps des effectifs requis, de favoriser l'expertise, d'assurer la relève, de maintenir et de développer des compétences de gestion modernes et adaptées, et de continuer de faire de La Financière agricole un employeur efficient. Une analyse préliminaire démontre que c'est à partir de 2009 que les départs pour la retraite risquent de s'accroître.

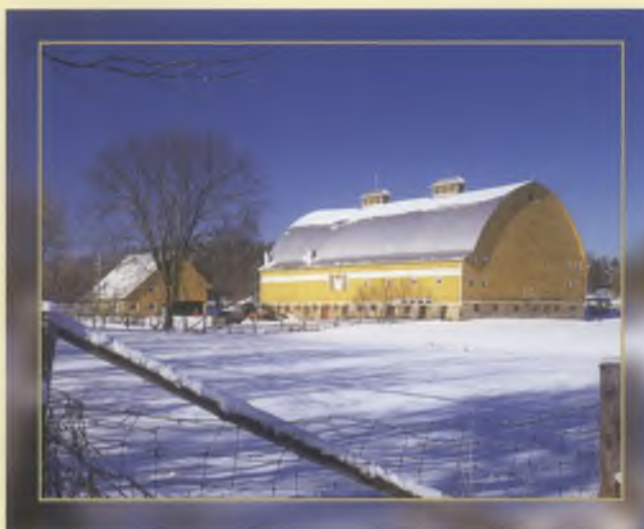
Dans un souci d'être une organisation moderne et performante, La Financière agricole a soutenu la formation de son personnel. En effet, l'ensemble des activités de perfectionnement correspond à une utilisation de 4 355 jours-personnes et à un investissement de plus de 1,3 million de dollars, ce qui représente 3,7 % de sa masse salariale. Ces activités ont porté notamment sur l'intégration à la tâche visant la mise en place du PCSRA et les mesures relatives à l'écoconditionnalité. Des formations ont également été offertes aux gestionnaires pour leur permettre d'améliorer leurs habiletés de gestion en matière de communication interne, d'éthique et de climat de travail.

Afin d'offrir un environnement de travail de qualité à son personnel, La Financière agricole a adopté, en juin 2004, la Politique sur la santé des personnes au travail. Cette politique comprend quatre programmes : sur la santé et la sécurité au travail, le harcèlement et la violence au travail, l'aide aux employés et employées et, prochainement, la promotion de la santé. Les principales activités entourant la mise en place de ces programmes ont particulièrement porté sur la formation des répondants en santé et sécurité, et la conception d'un guide administratif pour un milieu de travail sain, sans harcèlement ni violence.

Qu'il s'agisse de qualité de vie au travail, de santé du personnel, de développement des compétences ou de questions d'organisation du travail, La Financière agricole a pu compter sur l'apport des organisations syndicales tant au niveau du Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) que des comités ministériels de relations professionnelles (CMRP). Les diverses rencontres ont permis des échanges visant à renforcer la cohésion des actions de l'organisation.

Les ressources financières

Cette année, La Financière agricole disposait d'un budget de 66,9 millions pour réaliser les opérations récurrentes de gestion de ses divers programmes ainsi que l'implantation du nouveau PCSRA. Pour 2004-2005, les frais d'administration se sont élevés à 64,5 millions, comparativement à 52,9 millions en 2003-2004, ce qui représente une hausse de 22 %. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'implantation du PCSRA qui, à lui seul, a nécessité un budget non récurrent de près de 10 millions de dollars, soit 18,9 % de majoration. À court terme, les efforts faits par



l'organisation pour la révision des processus auront un impact potentiel sur la réduction des coûts d'exploitation, ce qui permettra d'éviter une tendance à la hausse.

La gestion des placements et emprunts

La gestion des placements porte sur des comptes bancaires dont l'actif totalisait plus de 707 millions de dollars au 31 mars 2005. La gestion de ces sommes a généré des transactions de plus de 5,9 milliards de dollars au cours de l'année financière 2004-2005. Selon les projections de risque effectuées pour les différents programmes, les sommes disponibles font l'objet d'une gestion à court ou à long terme. Une politique de placement pour chacun des fonds détermine les balises qui doivent être respectées pour s'assurer d'une gestion saine et prudente.

Parallèlement à ces activités de placement, l'organisation a réalisé des opérations de financement en vertu du régime d'emprunts à court terme de 383 millions de dollars, autorisé par le gouvernement du Québec. Des conventions de crédit ont été signées avec quatre institutions financières ainsi qu'avec le Fonds de financement du ministère des Finances pour assurer notamment le financement du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

En ce qui concerne les placements à long terme, La Financière agricole a eu recours aux services de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) pour la négociation des catégories d'actif que la société a choisies à l'intérieur de ses portefeuilles de référence. La CDP gère les portefeuilles du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et du Fonds d'assurance-récolte.

Pour l'année financière 2004-2005, le rendement obtenu pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers a été de 10,56 %, avant frais. Au 31 mars 2005, la valeur marchande du Fonds s'établissait à 122,7 millions de dollars.

Au 31 mars 2005, la valeur marchande des placements à long terme du Fonds d'assurance-récolte s'établissait à 66,9 millions. Le rendement obtenu de 11,65 %, avant frais, se compare avantageusement aux autres déposants de la CDP et aux indices de marché.

Les ressources informationnelles

La Financière agricole possède une infrastructure technologique et un ensemble de systèmes informatiques qui soutiennent les activités du personnel des centres de services, en lien direct avec la clientèle. Ces ressources couvrent l'offre de services en financement agricole et forestier ainsi que les produits d'assurance et de protection du revenu. Certains services, sécurisés et fiables, sont également accessibles sur l'Internet.

Plus spécifiquement, depuis plusieurs années, La Financière agricole est à la fine pointe en matière de systèmes géomatiques. Ceux-ci rendent possible la production des plans de ferme des agricultrices et agriculteurs assurés par la société. De plus, la géomatique, combinée à la technologie Web, permet d'élargir la gamme de services offerts à la clientèle. Ainsi, la productrice ou le producteur agricole peut consulter son plan de ferme en ligne.

La maîtrise du cadre financier

La Financière agricole a signé, avec le gouvernement du Québec, une convention d'une durée de sept ans en vertu de laquelle elle s'engage à réaliser sa mission tout en respectant une enveloppe budgétaire prédéterminée. La maîtrise de ce cadre financier impose une gestion rigoureuse et une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Un comité de suivi budgétaire et de vérification, composé de trois membres du conseil d'administration, assure un rôle conseil auprès de cette instance, notamment un suivi trimestriel des dépenses.

Encore cette année, La Financière agricole a réalisé ses actions à l'intérieur de son enveloppe budgétaire prédéterminée. En effet, les résultats font état d'un excédent d'exploitation de 8 millions de dollars.

Nos programmes de financement

La Financière agricole offre à sa clientèle un appui financier au moyen de prêts garantis, d'ouvertures de crédit ou de subventions à l'établissement, afin d'assurer une meilleure stabilité financière des entreprises et d'encourager la relève.

Au cours de l'exercice financier de 2004-2005, les prêts et les ouvertures de crédit de La Financière agricole se sont élevés aux environs de 766 millions de dollars. Cela représente une baisse du montant des prêts de 8 % comparativement à l'an dernier. Le moratoire en production porcine et les incertitudes qui entourent la réouverture des marchés de bovins ont été des facteurs à l'origine de cette diminution du volume de financement. Le nombre de clients en financement a légèrement diminué et s'établit à 17 400.

De nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, qui contribue ainsi au développement économique des régions. En effet, on estime que les investissements résultant des projets financés par l'organisation ont permis la création ou le maintien de quelque 4 300 emplois en région.



Le financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein et à temps partiel, il vise à assurer l'accès à un financement garanti dans toutes les régions du Québec, à un coût compétitif pour toutes les entreprises agricoles. Il offre un prêt garanti jusqu'à 2 millions de dollars par entreprise ainsi qu'un taux d'intérêt avantageux.

Au cours de l'exercice financier de 2004-2005, La Financière agricole a accordé 3 342 financements agricoles, totalisant près de 622 millions de dollars. Toutefois, en raison du contexte, 18 % de ces prêts l'ont été à des fins de consolidation afin de soutenir les entreprises. Le nombre de financements agricoles avait atteint 3 709 en 2003-2004, soit près de 687 millions. La production laitière demeure prédominante, représentant plus de 54 % du volume des prêts agricoles consentis.

Rappelons que les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelque soit leur taille. Aussi, on constate que 80,4 millions de dollars ont été accordés à des entreprises exploitées à temps partagé et que 73 % du nombre de financements a été autorisé pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

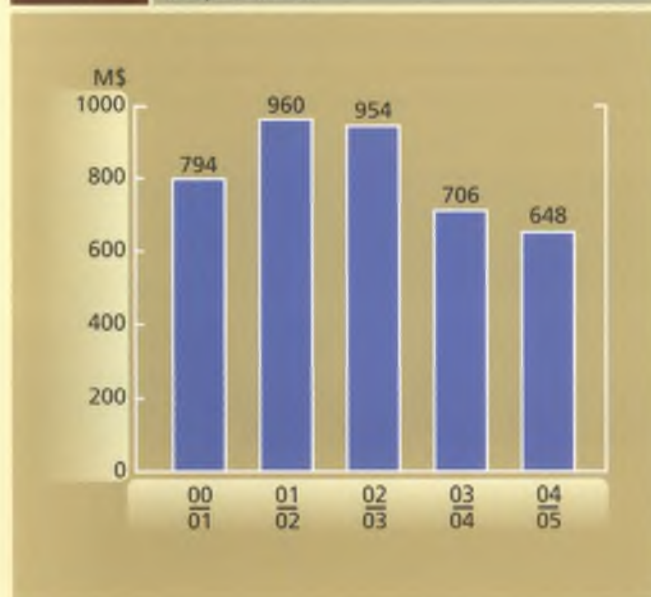
TABLEAU 2

Nombre de financements agricoles et forestiers autorisés à des entreprises à temps partagé ou pour des montants inférieurs à 200 000 \$, en 2004-2005

	Nombre	Montant (en millions \$)
Entreprises à temps partagé	649	80,4
Montants inférieurs à 200 000 \$	2 685	211,3

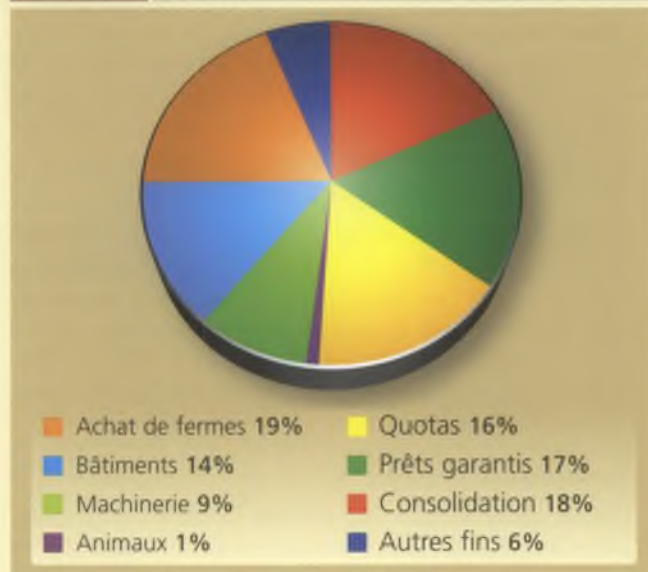
GRAPHIQUE 1

Activités de financement agricole et forestier pour les cinq dernières années



GRAPHIQUE 2

Utilisation des sommes prêtées en 2004-2005



Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier de 2004-2005, le montant des ouvertures de crédit autorisées par La Financière agricole a atteint 118 millions de dollars, incluant l'ouverture de crédit de 100 millions de dollars consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Globalement, le volume des autorisations d'ouvertures de crédit est d'environ 5 % plus élevé que l'an passé; La Financière agricole en a autorisé 81 au cours de l'exercice financier.

La protection contre la hausse des taux d'intérêt

En raison des faibles taux d'intérêt actuels, les montants versés par la société en vertu du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt ont été inférieurs cette année. Au cours de l'exercice financier, La Financière agricole a engagé 2,8 millions de dollars en paiement d'intérêt pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à d'autres investissements agricoles. De cette somme, 1,6 million de dollars ont été versés en contribution à l'intérêt pour l'aide aux acéricultrices et acériculteurs.

L'appui financier à la relève agricole

L'évolution des contraintes auxquelles est soumise la clientèle de La Financière agricole désirant s'établir en agriculture nécessitait la révision du Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation, ce qui a mené à son remplacement, en avril 2004, par le Programme d'appui financier à la relève agricole.

Ce nouveau programme, conçu au bénéfice de la clientèle, se veut porteur, en ce sens qu'il offre à la relève agricole une aide financière directe et adaptée à ses réalités, qu'il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises à dimension humaine, qu'il constitue un encouragement à la diversification des productions, s'avérant ainsi un soutien pour l'avenir des régions. Il devrait contribuer à faciliter l'accès des jeunes à la propriété afin de permettre à un plus grand nombre

d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, le nouveau programme propose des mesures d'appui financier, comme une bonification de la subvention à l'établissement qui peut atteindre 40 000 dollars dans certains cas, une subvention au démarrage pouvant atteindre 10 000 dollars pour un jeune possédant un minimum de formation, ainsi qu'une subvention à l'encadrement pouvant atteindre 1 500 dollars et qui permet de couvrir 50 % des dépenses engagées pour des services conseil.

La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 9,7 millions de dollars à 341 personnes actives dans 328 entreprises. Il s'agit d'une augmentation de 14 % des sommes autorisées par rapport à 2003-2004. De plus, un montant de 700 000 dollars a été autorisé pour 70 entreprises en vertu de la nouvelle subvention au démarrage. Quant à la subvention à l'encadrement, 225 entreprises s'en sont prévaluées, ce qui représente un montant totalisant 337 500 dollars.

Le financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les productrices et producteurs forestiers, au moyen de prêts garantis à long terme d'un montant maximal de 500 000 dollars, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec un portefeuille de prêts forestiers de 74 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, la société a accordé 329 financements forestiers, totalisant 26 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 36 % par rapport à l'exercice de 2003-2004. De plus, elle a versé 223 793 dollars en contributions à l'intérêt à 492 propriétaires forestiers.

Les interventions spéciales

Au cours de ses quatre années d'existence, La Financière agricole a dû composer avec des événements non prévus mais qui ont eu des impacts importants sur ses actions. Certaines interventions spéciales en financement, amorcées au cours des dernières années, soutiennent encore des secteurs en difficulté.

Cette année, la société est encore intervenue pour soutenir le secteur acéricole. D'abord, par le Programme d'aide aux entreprises acéricoles, institué pour freiner l'effondrement des prix en l'an 2000. Ce programme consiste en ouvertures de crédit qui totalisent 35 millions et pour lesquelles La Financière agricole rembourse les intérêts depuis 2002. Il y a aussi eu une reconduction de l'intervention spéciale de 100 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec en vue d'assurer le fonctionnement de l'agence de vente de sirop d'érable. Cette ouverture de crédit permet à l'agence de verser aux productrices et producteurs, tôt en saison, une avance sur la vente de leur récolte de sirop.

D'autres interventions spéciales ont permis de soutenir le financement de la mise en marché ou d'outils de production et de transformation alimentaire. Ainsi, une ouverture de crédit de 250 000 dollars a été consentie au Syndicat des producteurs de lapins du Québec. Désormais, en période de surplus de production, les productrices et producteurs pourront recevoir une avance de paiement sur la valeur de leur produit.

En ce qui a trait au financement d'outils de production et de transformation, il faut mentionner le financement de l'acquisition, par la Fédération des producteurs de bovins du Québec, des Abattoirs Zénon Billette inc. Signalons aussi qu'une intervention de La Financière agricole à la fin de l'année 2004-2005 a permis l'octroi d'une garantie aux coopératives des productrices et producteurs de bovins.

Nos programmes d'assurance et de protection du revenu

Les entreprises agricoles doivent composer avec des conditions climatiques imprévisibles et incontrôlables qui affectent le rendement des productions végétales. Elles sont aussi soumises aux fluctuations des prix du marché, et les conditions impondérables de l'offre et de la demande les rendent vulnérables. La Financière agricole, en offrant aux entreprises du secteur agricole des programmes d'assurance et de protection du revenu, minimise l'impact de ces divers risques et contribue à leur stabilité financière. De plus, les programmes de soutien basés sur le revenu global des entreprises couvrent l'ensemble des risques associés à une exploitation agricole. Au cours de la dernière année, l'ensemble des valeurs assurées par La Financière agricole a atteint près de 4 milliards de dollars.



Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le gouvernement fédéral a procédé à une révision en profondeur de sa politique agricole et a proposé, à l'ensemble des provinces canadiennes, le Cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le XXI^e siècle. Cet accord-cadre fédéral-provincial-territorial a été ratifié par l'ensemble des provinces pour une période de cinq ans, couvrant les années 2003 à 2008.

En vertu de l'entente signée par le gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, La Financière agricole a été mandatée pour mettre en œuvre, sur le territoire québécois, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et en assurer l'administration. Le PCSRA est donc devenu un programme de sécurité du revenu de première ligne en remplacement des CSRA, CSRN et PCRA. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), actuellement offert par La Financière agricole, est devenu, pour sa part, complémentaire au PCSRA. La contribution gouvernementale au PCSRA est financée à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Pour chacune des entreprises participantes, le programme compense toute baisse de marge de production de l'année par rapport à la marge de référence, et ce, en fonction du niveau de protection choisi. Il est basé sur le revenu global de l'entreprise. La baisse de marge de production est assumée en partie par les participants et participants et en partie par les gouvernements du Québec et du Canada. La proportion assumée par ces derniers augmente en fonction de l'ampleur des pertes subies.

Malgré les contraintes inhérentes à la mise en œuvre du nouveau programme, La Financière agricole a rapidement posé des actions afin de rendre accessible le PCSRA. En juin 2004, elle a transmis, à environ 30 000 entreprises agricoles québécoises, les modalités d'application du PCSRA ainsi que les formulaires d'inscription pour l'année de participation 2003 et de choix de couverture pour les années 2003 et 2004. Près de 23 000 entreprises agricoles se sont inscrites au programme.

L'intervention du PCSRA est basée sur les données financières individuelles de chacune des entreprises pour les cinq années précédant l'année de participation. Afin de recueillir l'ensemble de ces données, La Financière agricole a mis en place un réseau de préparateurs accrédités. Pour ce faire, elle a assuré la formation et signé des contrats avec 770 comptables ou firmes comptables qui oeuvraient dans le domaine agricole. Les données financières des participants et participants ont ainsi été traitées en fonction d'un devis préétabli, et l'équivalent de 129 000 états financiers ont été transférés électroniquement à La Financière agricole pour permettre le traitement des dossiers. Pour le présent exercice financier, plus de 70 % des dossiers de l'année de participation 2003 ont été traités, dont près de la moitié ont fait l'objet d'un paiement, pour une intervention de plus de 126 millions de dollars.

Enfin, La Financière agricole a récemment transmis, à l'ensemble des participants et participants inscrits, les modalités d'application du PCSRA ainsi que les formulaires requis pour l'année de participation 2004 et le choix de couverture pour l'année 2005.

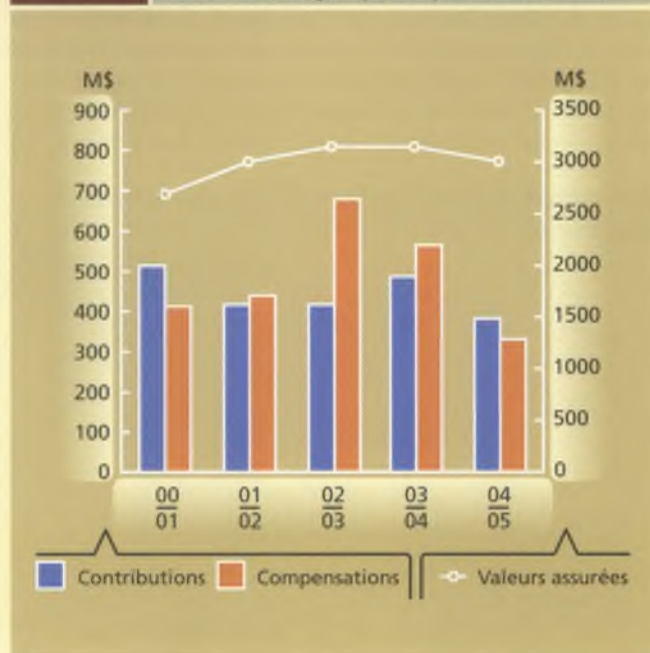
L'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles intervient lorsque le prix moyen des produits couverts est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est basé sur le coût de production d'une entreprise spécialisée. Le programme est offert dans seize productions agricoles; les protections sont contractuelles, facultatives et offertes pour une période de cinq ans. Les deux tiers des contributions au programme sont payés par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. L'ASRA offre aussi à la relève agricole une réduction des contributions exigibles en vertu du programme.

Au cours de l'exercice financier, le total des contributions à ce programme s'est élevé à 382,7 millions de dollars. En 2004-2005, l'assurance stabilisation des revenus agricoles a regroupé plus de 17 700 productrices et producteurs. Les valeurs assurées en productions végétales et animales représentaient près de 3 milliards de dollars. La superficie des terres et le cheptel animal assurés sont en constante progression. Quant aux compensations versées pour l'exercice financier, elles totalisaient 316,5 millions de dollars.

GRAPHIQUE 3

Le bilan des valeurs assurées, des contributions et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



Dans un contexte plus général, des préoccupations ont été signifiées au regard de l'avenir de la ferme à dimension humaine, définie comme une entreprise agricole dont la taille et l'organisation générale favorisent un équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Il s'avérerait donc important d'examiner les outils de gestion des risques, particulièrement l'ASRA, quant à leur performance et à leur capacité à répondre aux besoins des entreprises. Un groupe de travail a été constitué en novembre 2004 afin

de revoir les principaux paramètres de l'ASRA, dont celui de la rémunération. La Financière agricole a aussi confié le mandat au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture d'actualiser les coûts de certains secteurs.

Il faut également souligner le rôle de La Financière agricole dans le système québécois d'identification permanente et de traçabilité des animaux, à titre d'utilisateur mais également de fournisseur de données pour les productions de bouillons et de veaux de lait. Ce système de traçabilité permet de déterminer les volumes assurables en ASRA.

L'assurance récolte (ASREC)

L'assurance récolte couvre les pertes de revenus attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels. Selon les cultures, on peut y souscrire dans le cadre d'une protection individuelle ou collective. Le partage de la prime entre le producteur, le gouvernement fédéral et celui du Québec varie selon l'option de garantie choisie. Les changements imposés par la réforme fédérale issue du Cadre stratégique pour l'agriculture ont aussi eu des impacts sur le partage du financement des primes entre le producteur et les gouvernements en ce qui concerne l'assurance récolte. Ainsi, depuis l'année d'assurance 2004, la proportion du financement du programme attribuée aux entreprises agricoles a diminué de 50 % à 40 % pour la majorité des protections. Les contributions gouvernementales sont assumées à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice financier de 2004-2005, plus de 13 300 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentaient plus de 1,2 million d'hectares, pour des valeurs assurées qui atteignaient 845,5 millions de dollars. L'ensemble des contributions aux primes, soit celles des entreprises agricoles adhérant au programme et celles de La Financière agricole, totalisait 53,4

millions pour l'exercice financier. Cette année, l'organisation a accordé des indemnités de 56,4 millions de dollars en assurance récolte.

Les programmes complémentaires de protection du revenu

Cette année, La Financière agricole a mis en place un cadre de référence concernant l'accès à des programmes complémentaires de protection du revenu.

Les programmes complémentaires ont pour objectif d'offrir une protection du revenu additionnelle aux secteurs dont les risques ne seraient pas suffisamment couverts par le PCSRA et de favoriser une gestion active du développement des secteurs concernés. Les demandes doivent provenir des associations de productrices et producteurs agricoles. Elles doivent comprendre une analyse sectorielle et une proposition de projet de programme, qui sont ensuite soumises à un comité d'examen chargé de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration de la société.

Les interventions spéciales

La Financière agricole s'est vu confier l'administration de certains programmes spéciaux mis en œuvre par les deux ordres de gouvernement pour soutenir l'industrie et contrer les importantes baisses de revenu causées notamment par la fermeture des frontières américaines aux bovins et autres ruminants canadiens.

Le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB, financé à raison de 60 % par le Canada et de 40 % par le Québec, comprend trois phases d'intervention. La première visait principalement le soutien à l'abattage. Le volet destiné aux entreprises agricoles québécoises était pourvu d'un budget de 53 millions de dollars principalement versés au cours de l'exercice de 2003-2004. La seconde phase, dont l'intervention a totalisé 31 millions, était destinée à couvrir les pertes assumées par les entreprises agricoles lors des ventes de bovins et autres ruminants de réforme. Les paiements de l'organisation pour ce programme ont principalement été versés au printemps 2004. La troisième phase, en voie de réalisation, touche plus particulièrement les bovins d'abattage et les veaux d'emboûche. La part financée par le gouvernement du Canada (60 %) pour le secteur québécois est estimée à 12,3 millions.

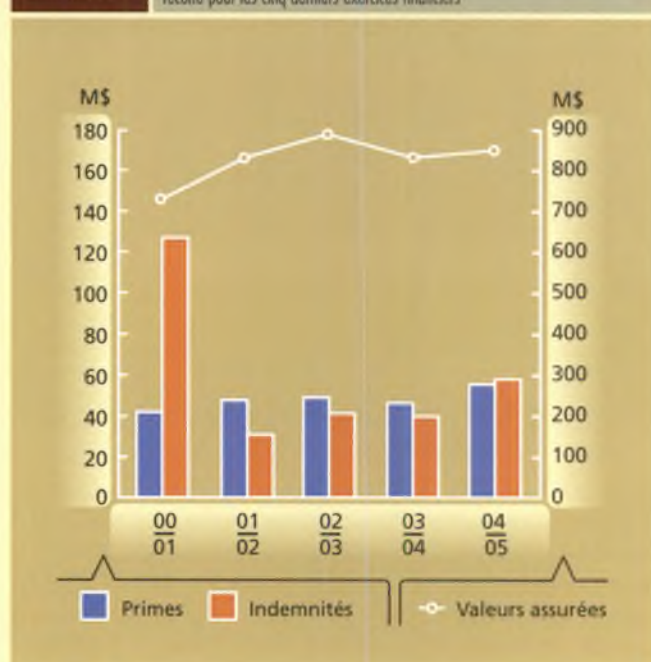
De plus, un Programme de soutien à l'industrie bovine à la suite de l'ESB a été mis en place et financé entièrement par le Québec. Ce programme, pourvu d'un budget de 10 millions, était destiné aux entreprises productrices de bouillons d'abattage et de bovins de semi-finition. Les paiements effectués par La Financière agricole se sont terminés en juillet 2004.

Une modification à l'Entente Canada-Québec sur l'aide de transition a aussi permis une contribution supplémentaire du gouvernement fédéral de 50,3 millions à l'ensemble du secteur agricole québécois à compter d'avril 2004.

D'autre part, le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI), également financé par le gouvernement fédéral, comprend un premier volet de l'ordre de 65 millions pour les éleveurs de bovins et d'autres ruminants, et un second volet de 20 millions destiné à l'ensemble du secteur agricole. Les versements de cette aide transitoire devraient se terminer dans quelques mois.

GRAPHIQUE 4

Le bilan des valeurs assurées, des primes et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers





Finalement, le gouvernement fédéral a annoncé, le 29 mars 2005, la mise en œuvre du Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRA), qui devrait générer des interventions de l'ordre de 100 millions de dollars auprès des entreprises agricoles québécoises au cours de l'année financière 2005-2006. Au Québec, ce programme, qui sera administré par La Financière agricole, comprend un volet général pour l'ensemble du secteur agricole et un volet particulier pour les entreprises bovines affectées par la crise de l'ESB.

Par ailleurs, compte tenu du fait que la demande des cigarettiers est désormais insuffisante pour assurer la rentabilité des entreprises productrices de tabac, La Financière agricole a reconduit, en 2004, et pour une dernière année, la protection relative au tabac de l'assurance récolte. La société a aussi élaboré un Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune. Le programme est doté d'une enveloppe budgétaire de 5,3 millions de dollars. Il entre en vigueur le 1er avril 2005 et est dédié aux entreprises qui étaient assurées en 2003 et qui s'engagent à ne plus produire de tabac jaune pour les dix prochaines années.

Les investissements de Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. (CFAI) a été mise sur pied en 2002 par La Financière agricole pour offrir du capital de risque aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire. Cette filiale intervient principalement dans des projets de transformation et de distribution de produits alimentaires, qui contribuent à augmenter les débouchés des produits agricoles québécois. Elle peut également intervenir dans des projets en amont du secteur primaire et dans le domaine agricole.

CFAI soutient, sous forme de capital-actions ou de débenture, des projets d'investissement allant de 300 000 jusqu'à 5 millions de dollars. Dans ses interventions,

une attention particulière est accordée aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives visant les réseaux de distribution utilisés pour commercialiser les produits du terroir et ceux transformés en région.

Avec une quinzaine d'investissements autorisés depuis sa création, Capital Financière agricole inc. est en voie de devenir une référence en capital de risque auprès des PME du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice de 2004-2005, CFAI a autorisé 7 investissements, soit 2,3 millions de dollars, afin de soutenir des projets totalisant 11,4 millions; 4 de ces projets ont été réalisés avec d'autres partenaires financiers. Les investissements autorisés par CFAI se situaient entre 150 000 et 550 000 dollars par entreprise. Ils ont permis de créer plus d'une cinquantaine d'emplois et d'en maintenir quelque deux cents autres.

La Financière agricole, à titre d'actionnaire unique, épaulé l'équipe de Capital Financière agricole inc. Ainsi, le réseau régional des centres de services de l'organisation est mis à contribution, de telle sorte que la filiale a des répondantes et répondants dans tous ces centres.

L'état des fonds

En plus de l'enveloppe budgétaire prédéterminée qu'elle doit gérer, La Financière agricole administre l'actif de différents fonds.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse aux institutions financières les pertes résultant des prêts autorisés par La Financière agricole. Le financement de ce fonds est assuré par un montant versé annuellement, à titre de droit d'assurance, par la société.

Au 31 mars 2005, l'excédent du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers s'est établi à 52,2 millions de dollars, alors que son actif était de 123,5 millions. De plus, le portefeuille de prêts garantis par ce fonds a atteint 4,3 milliards de dollars. Les pertes remboursées par ce dernier aux institutions financières se sont quant à elles chiffrées à 9,2 millions relativement à 105 prêts, ce qui représente un rapport de pertes sur l'encours garanti de 0,22 %. À cet égard, La Financière agricole se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

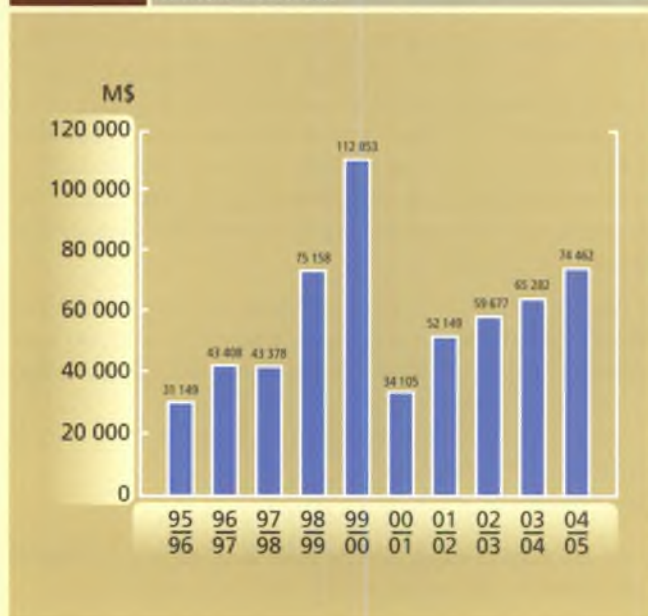
Le Fonds d'assurance-récolte

Ce fonds est composé des contributions des productrices et producteurs ainsi que de celles de La Financière agricole au Programme d'assurance récolte et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre à long terme de leur payer les indemnités auxquelles ils ont droit.

Au cours des dix dernières années, l'excédent du Fonds d'assurance-récolte est passé de 31,1 millions de dollars, en 1995-1996, à 74,5 millions en 2004-2005, soit une augmentation nette de 43,4 millions, ce qui représente une amélioration appréciable si l'on considère le nombre record d'avis de dommages en 2000-2001. De plus, une contribution spéciale de 7,9 millions a été versée au Fonds d'assurance-récolte par le gouvernement du Canada suite à la liquidation du Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes.

GRAPHIQUE 5

Historique du solde du Fonds d'assurance-récolte de 1995-1996 à 2004-2005



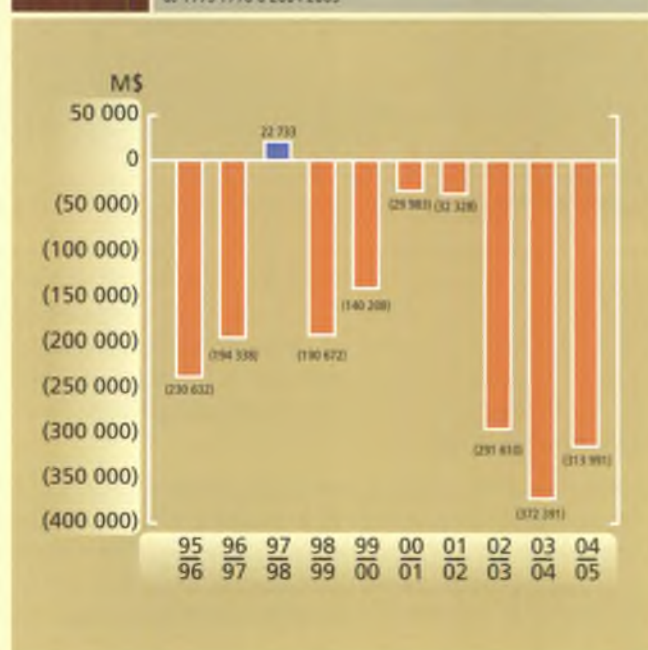
Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ce fonds est constitué des contributions des productrices et producteurs ainsi que de celles de La Financière agricole au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre à long terme de leur payer les compensations auxquelles ils ont droit.

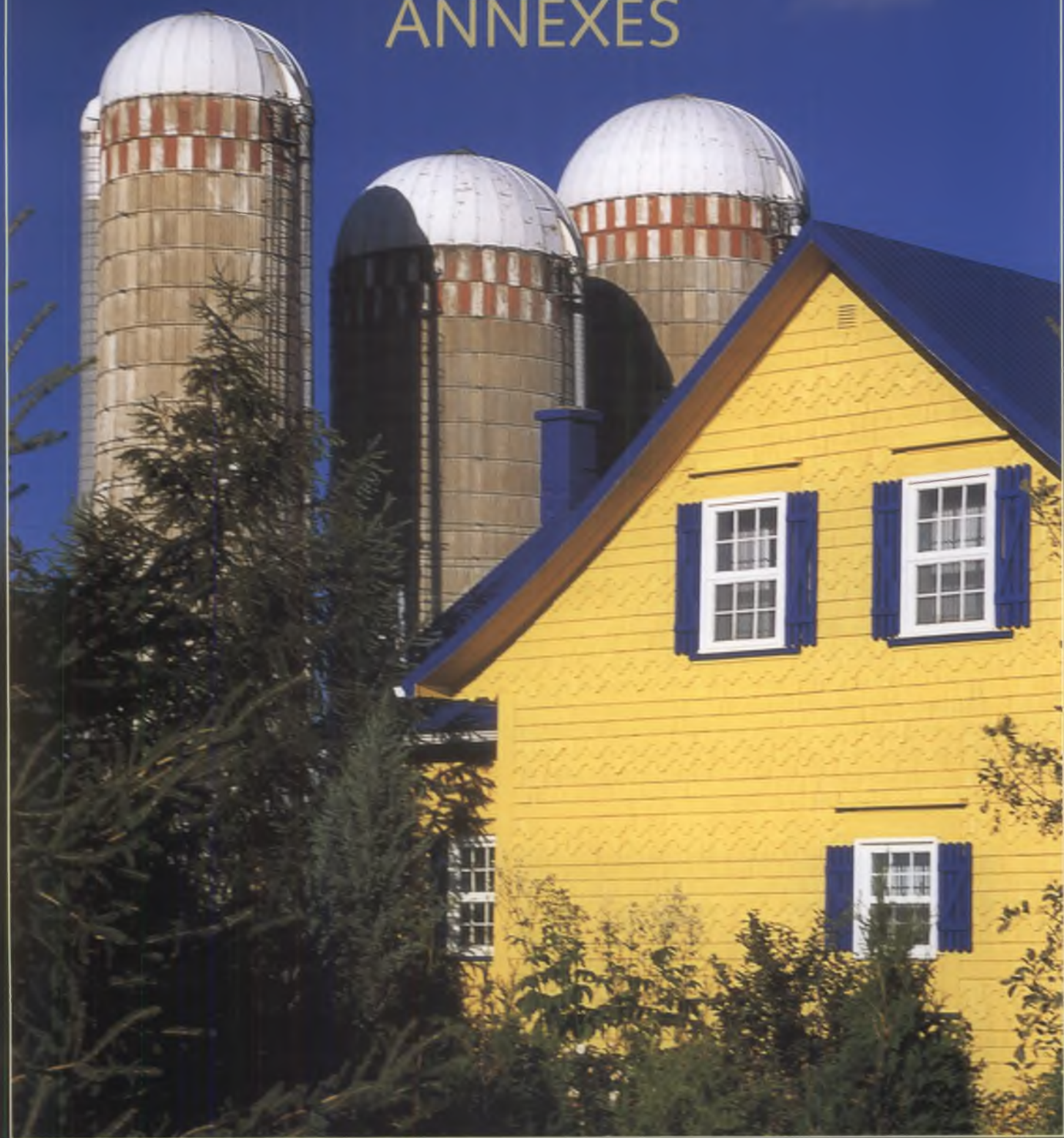
À la fin de l'exercice financier de 2004-2005, le déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 314 millions de dollars. Ce solde reflète les importantes interventions effectuées, particulièrement dans les secteurs bovin et céréalier.

GRAPHIQUE 6

Historique du solde du Fonds d'assurance-stabilisation de 1995-1996 à 2004-2005



ANNEXES



ANNEXE 1

Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales

Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, La Financière agricole s'est dotée d'un comité permanent chargé d'élaborer la politique linguistique de l'organisation et de veiller à son application. Ce comité travaille présentement à la finaliser. La Financière agricole procédera donc à son adoption au cours du prochain exercice financier.

Diversité dans la fonction publique

La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales prévues aux plans d'action sur le rajeunissement et la diversité dans la fonction publique québécoise visant à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles et des personnes handicapées, et entend poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs fixés.

Les efforts consentis pour le rajeunissement du personnel ont permis d'atteindre 59 % de l'embauche régulière et occasionnelle de jeunes de moins de 35 ans. Par ailleurs, les communautés culturelles représentent 1,5 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées est de 0,3 %. Les objectifs fixés pour le recrutement des communautés culturelles et des personnes handicapées n'ont pu être atteints, compte tenu de la non-disponibilité d'une telle main-d'œuvre pour les emplois recrutés au cours de l'année.

En ce qui concerne la proportion du personnel féminin, on remarque que La Financière agricole se rapproche grandement des objectifs fixés par catégorie d'emploi dans la fonction publique et qu'elle dépasse l'objectif établi pour les professionnelles.

Règles d'éthique et Code de déontologie

Depuis la mise en place de son Code de déontologie, en septembre 2003, et des mesures pour le traitement des déclarations d'intérêts des employés et employées, 156 déclarations à cet effet ont été traitées, dont 10 durant l'année en cours. En date du 31 mars 2005, les déclarations actives touchent particulièrement le personnel qui détient des intérêts directs (25) ou indirects (119) et celui qui assume des fonctions extérieures (12). Ces dossiers ont fait l'objet de mesures de traitement particulières lorsque les entreprises agricoles visées déposaient une demande de soutien à La Financière agricole.



La protection des renseignements personnels

Au cours du dernier trimestre de l'exercice financier de 2004-2005, La Financière agricole a élaboré un plan de communication relatif à une campagne de sensibilisation destinée à ses employées et employés. Cette campagne, qui intègre la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information numérique, sera réalisée au cours du prochain exercice financier.

Les demandes d'accès

En 2004-2005, La Financière agricole du Québec a traité 296 demandes d'accès comparativement à 373 en 2003-2004, ce qui représente une diminution de 20 %. Ces demandes portaient principalement sur la divulgation des renseignements personnels détenus par la société dans le cadre de l'administration de ses programmes. Des 296 demandes reçues, 16 émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cette communication de renseignements s'effectue dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les 1 936 entreprises agricoles visées par cette communication ont toutes été informées du transfert et de la nature des renseignements communiqués.

Par ailleurs, conformément à l'article 67.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, La Financière agricole tient un registre des communications de renseignements divulgués à des tiers en vertu des dispositions législatives prévues à ces fins, et ce, sans l'autorisation préalable des personnes concernées.

La communication de renseignements à des tiers

En 2004-2005, La Financière agricole a renouvelé deux ententes administratives avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec relatives à la communication de renseignements personnels. Également, elle est en voie de conclure un projet de renouvellement d'entente avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec sur la transmission des données et la perception des contributions exigibles des productrices et producteurs de porcs assurés, conformément au Programme d'ASRA.

La Commission d'accès à l'information (CAI) a émis trois avis favorables concernant, d'une part, deux ententes à l'égard de la communication de renseignements personnels entre le MAPAQ, La Financière agricole du Québec et Agri-Traçabilité Québec et, d'autre part, la communication de renseignements personnels entre le MAPAQ et La Financière agricole du Québec dans le cadre de l'administration du PCSRA.

La CAI a demandé aux organismes concernés de lui soumettre les modalités selon lesquelles ils entendent informer la clientèle des échanges de renseignements auxquels ils procèdent. Eu égard à ce qui précède et sous réserve de l'approbation de la CAI, La Financière agricole entend informer incessamment l'ensemble de sa clientèle au moyen d'un dépliant d'information.

La Financière agricole est autorisée à communiquer à des tierces parties des renseignements, et ce, sans le consentement de la personne concernée mais selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication des renseignements personnels.

TABLEAU 3 Liste des ententes de communication de renseignements

Organismes	Raisons	Articles de loi
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance bouvillons et bovins d'abattage, et ce, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L-R-Q., c. A-2.1) Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, et ce, pour déterminer le nombre de veaux assurables	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L-R-Q., c. A-2.1) Articles 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec	Pour l'établissement du volume assurable à partir du registre de ventes des agneaux	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L-R-Q., c. A-2.1) Article 36 de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L-R-Q., c. A-31) Article 38 du Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de pommes du Québec	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L-R-Q., c. A-2.1) Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L-R-Q., c. L-0.1) Articles 71(1), 88(1) et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de porcs du Québec	Dans le cadre de son mandat de percevoir, pour La Financière agricole et à l'acquit de cette dernière, toutes les cotisations exigibles dues par les adhérents et payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L-R-Q., c. A-2.1) Article 36 de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L-R-Q., c. A-31)
Centre de développement du porc du Québec	Afin que La Financière agricole établisse le nombre de porcs reproducteurs assurables, soit les porcs vendus à des fins de reproduction au cours de l'année d'assurance ainsi que les mâles non castrés vendus pour l'abattage	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L-R-Q., c. A-2.1) Articles 37 [(2B)] et 66 [2] du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L-R-Q., c. A-2.1) Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L-R-Q. c. L-01)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement voulant que La Financière agricole doive communiquer, sur demande du Ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le plan conjoint des producteurs pour les produits bouvillons et bovins d'abattage, veaux d'embouche, veaux de lait et veaux de grain	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L-R-Q., c. A-2.1)
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du plan conjoint	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L-R-Q., c. A-2.1)
Office des producteurs de tabac jeune du Québec	Afin d'établir la contribution visée par le plan conjoint que les producteurs doivent acquitter	Article 28 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L-R-Q., c. L-0.1)
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Agri-Trapabilité Québec	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de même que pour la réception, par La Financière agricole, auprès des producteurs de bovins et d'ovins, des droits exigibles en vertu de ce même règlement	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L-R-Q., c. P-42)

ANNEXE 2

Nos engagements...des résultats

STRATÉGIE D'ORIENTATION 1		FAIRE ÉVOLUER LES PROGRAMMES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE DANS UN CONTEXTE DE MUTATION DU SECTEUR AGRICOLE	
OBJECTIF 1.a		ADAPTER L'OFFRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS	
INDICATEURS-CIBLES		3 projets réalisés - Parts de marché : • ASREC 65 % • ASRA 90 % • Financement 60 %	
ACTIONS	RÉSULTATS		
Réaliser un projet-pilote d'assurance récolte utilisant les dérivés climatiques	Poursuite des travaux relatifs au projet-pilote et évaluation quant à une possibilité d'application en 2006		
Mettre en oeuvre un programme complémentaire de financement de l'agroalimentaire	À la suite des analyses et des travaux afférents, des discussions ont eu lieu avec les autorités gouvernementales		
Implanter les mesures d'intervention destinées à la relève agricole	Le nouveau Programme d'appui financier à la relève agricole a été approuvé par le conseil d'administration en 2003-2004. Sa mise en application a eu lieu en 2004-2005		
Poursuivre le développement du projet d'assurance mortalité animale en relation avec le Cadre stratégique pour l'agriculture	À la suite d'une étude de faisabilité réalisée par Agriculture et Agroalimentaire Canada, le fédéral et les provinces évalueront l'opportunité de mettre en place une assurance bétail et en définiront les paramètres, le cas échéant. La Financière agricole participera à ces travaux et évaluera l'opportunité de mettre en place un tel programme en collaboration avec les fédérations spécialisées concernées		
Déterminer, de façon concertée, les axes de croissance des programmes existants pour les secteurs de production en émergence, selon les besoins du marché	Réalisation de diverses études permettant d'identifier le potentiel de développement de ces productions		
OBJECTIF 1.b		ARRIMER LA RÉFORME FÉDÉRALE AVEC L'OFFRE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE	
INDICATEURS-CIBLES		Avoir complété le plan d'arrimage selon l'échéancier prévu	
ACTIONS	RÉSULTATS		
Procéder à l'analyse des profils de risques structurels et conjoncturels à l'ASRA	Au terme de la première année d'application du PCSRA, La Financière agricole amorcera une étude, par secteurs, sur les profils de risques structurels et conjoncturels		
Poursuivre l'implantation du PCSRA	La mise en œuvre du PCSRA pour l'année 2003 se poursuit de façon accélérée, parallèlement aux travaux de mise en œuvre pour 2004		
Poursuivre la réévaluation des paramètres de base de l'assurance stabilisation	Considérant les résolutions du dernier congrès général de l'UPA portant spécifiquement sur la rémunération du travail de l'exploitant, le mandat du groupe de travail conjoint avec l'UPA a été recentré sur les aspects méthodologiques de l'application du programme. Dans ce contexte, un mandat sur l'évolution du programme doit être confié à un autre comité		
OBJECTIF 1.c		INTÉGRER L'AGROENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AUX POLITIQUES ET AUX PROGRAMMES	
INDICATEURS-CIBLES		Avoir complété le plan de mise en œuvre selon l'échéancier prévu	
ACTIONS	RÉSULTATS		
Mettre en oeuvre le plan d'action relativement à l'actualisation des politiques et des programmes pour soutenir les entreprises dans leur adaptation aux nouvelles règles environnementales	L'implantation des mesures identifiées au plan d'action s'est poursuivie tout au cours de 2004-2005, et ce, conformément au plan d'action adopté par la société		
OBJECTIF 1.d		ASSURER LE FINANCEMENT DES NOUVELLES INTERVENTIONS	
INDICATEURS-CIBLES		Coût net nul de la somme des nouvelles interventions	
ACTIONS	RÉSULTATS		
Se doter d'un mécanisme d'évaluation des modifications aux programmes et des demandes additionnelles provenant de la clientèle	Les impacts financiers de l'ensemble des dossiers présentés ont été évalués avec l'objectif d'autofinancer les modifications envisagées et les nouvelles demandes		

STRATÉGIE D'ORIENTATION 2 INTERVENIR DE MANIÈRE CIBLÉE DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR POUR PERMETTRE AUX PRODUCTEURS UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LEUR DÉVELOPPEMENT

OBJECTIF 2.a PRIVILÉGIER LES INTERVENTIONS INNOVANTES, RAPIDES ET ÉCONOMIQUES

INDICATEURS-CIBLES	■ 2 interventions
ACTIONS	RÉSULTATS
■ Soutenir des projets structurants et rentables, comme la mise en place de mécanismes de commercialisation ■ Compléter la mise en place de la stratégie d'intervention auprès des producteurs de tabac jaune ■ Réaliser des interventions qui répondent à des problématiques particulières d'un secteur de production ou qui visent à appuyer un secteur émergent	■ La Financière agricole a soutenu des projets structurants et rentables. Des interventions spéciales ont été réalisées auprès de l'Agence de vente des producteurs de lapins et de coopératives de financement de producteurs de bovins ■ Le Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune est effectif depuis le 1^{er} avril 2005. La Financière agricole assure le suivi de l'application de ce programme auprès de la clientèle concernée ■ Le cadre de référence pour la mise en œuvre des programmes complémentaires de protection du revenu agricole a été complété en 2004-2005 et sera utilisé en 2005-2006

OBJECTIF 2.b INTERVENIR DE MANIÈRE STRUCTURANTE EN AMONT ET EN AVANT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

INDICATEURS-CIBLES	■ 2 interventions
ACTIONS	RÉSULTATS
■ Poursuivre le soutien de projets, par alliance si possible, dans la mesure où ils présentent un bénéfice pour le secteur agricole	■ Au cours de 2004-2005, La Financière agricole a continué d'appuyer des projets, dont celui sur le financement de l'achat de l'abattoir Billette par les producteurs de bovins

OBJECTIF 2.c ÊTRE LEADER EN CAPITAL DE RISQUE DANS LE CRÉNEAU D'INTERVENTION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC. (CFAI)

INDICATEURS-CIBLES	■ 9 projets ■ 3,6 millions de dollars investis par CFAI ■ 40 % des projets financés (débours) dans le créneau
ACTIONS	RÉSULTATS
■ Soutenir, par une participation au capital, la réalisation, en région, de projets structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire ■ Envisager un partenariat pour tout investissement supérieur à 500 000 dollars afin d'accroître l'effet multiplicateur des interventions	■ Autorisation de 7 investissements pour un total d'un peu plus de 2,3 millions de dollars. 6 de ces investissements ont fait l'objet d'un débours totalisant près de 1,3 million de dollars ■ 4 des 7 investissements ont été réalisés en partenariat, que l'investissement de CFAI ait été de 500 000 \$ ou moins

STRATÉGIE D'ORIENTATION 3 RENOUVELER LES FAÇONS DE FAIRE DE L'ORGANISATION POUR AMÉLIORER SA PERFORMANCE EN L'ALIGNANT SUR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

OBJECTIF 3.a COMMUNIQUER AUX CLIENTS LE RÔLE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

INDICATEURS-CIBLES	■ Rôle connu par 80 % de la clientèle
ACTIONS	RÉSULTATS
■ Actualiser le plan de communication externe visant à positionner le rôle de La Financière agricole ■ Mesurer, par sondage, la satisfaction vis-à-vis des produits financiers ■ Réaliser une campagne de communication et d'information sur nos actions locales et nationales	■ En 2004-2005, nous avons fait le choix de poursuivre nos efforts dans l'atteinte des objectifs qui avaient été ciblés dans le plan stratégique de communication 2001-2003 ■ Les résultats du sondage réalisé en mai 2004 indiquent un taux de satisfaction globale de 89 % pour les produits de financement et de 76 % pour les produits d'assurance ■ Une opération de relation de presse entourant le dépôt du rapport annuel a eu lieu en juin 2004 et des communiqués nationaux et régionaux ont été produits

ACTIONS (3.a - suite)	RÉSULTATS (3.a - suite)
■ Poursuivre la mesure de la satisfaction de la clientèle sur les services offerts ■ Fixer une cible agrégée de satisfaction du client (produits et services) ■ Associer les ressources du réseau à la promotion et à la connaissance des produits	■ Un sondage à cet effet a été réalisé au cours du premier trimestre de 2005 ■ Un comité formé de représentants des différentes vice-présidences se verra confier le mandat de définir une cible agrégée de satisfaction de la clientèle ■ Réalisation de la campagne de renouvellement de la participation à l'assurance récolte qui a permis d'accroître la clientèle de 2 %. Par ailleurs, une campagne d'information sur le PCSRA a eu lieu par la tenue, à compter de décembre 2003, de 230 réunions auxquelles ont participé 10 645 clients. De plus, une campagne d'information a été réalisée par chaque centre de services sur les mesures d'aide à la relève

OBJECTIF 3.b SIMPLIFIER L'OFFRE POUR LA CLIENTÈLE

INDICATEURS-CIBLES	
	■ Réaliser le plan de simplification selon l'échéancier prévu
ACTIONS	RÉSULTATS
■ Assurer la promotion des options d'assurance auprès des clients selon les stratégies d'équilibre du portefeuille de l'ASREC ■ Poursuivre la simplification des informations requises des clients ■ Implanter les mesures de simplification des programmes de financement agricole et forestier ■ Modifier les options de fractionnement des risques en ASREC ■ Simplifier les procédures, les paramètres et les normes servant de balises aux programmes et aux façons de faire	■ La promotion des options s'est faite au moyen d'une nouvelle brochure promotionnelle expédiée à plus de 13 300 clients. Les clientèles assurant du miel, des cultures maraîchères, du foin ou du maïs fourrager ont fait l'objet d'une attention particulière, compte tenu des améliorations apportées au programme. La stratégie d'équilibre du portefeuille doit être définie en 2005-2006 ■ Des modifications apportées aux programmes de financement ont eu pour effet de simplifier l'offre des produits pour les clients ■ La Financière agricole est en attente des modifications réglementaires demandées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ■ Les options de fractionnement des risques sont examinées et ajustées, au besoin, chaque année ■ Au chapitre des activités de financement, réalisation de 90 % des pistes de solutions identifiées. Quant aux procédures en assurance, elles font l'objet d'un examen sur une base annuelle

OBJECTIF 3.c MAINTENIR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ENVERS LES PRODUITS ET SERVICES

INDICATEURS-CIBLES	
	■ Indice de satisfaction de la clientèle égal à 90 %
ACTIONS	RÉSULTATS
■ Alléger les démarches nécessaires à la participation à l'assurance récolte et à l'assurance stabilisation ■ Réviser la campagne d'indemnisation de l'assurance récolte ■ Procéder à la réingénierie des processus administratifs de l'ASRA et de l'ASREC ■ Poursuivre la réalisation de l'engagement de services auprès de la clientèle et des employés ■ Compléter le déploiement du réseau régional	■ La campagne de renouvellement automatique se poursuit. Cette approche minimise les démarches, puisque la majorité des clients souscrit généralement aux protections maximales à l'ASREC, à l'ASRA et au PCSRA ■ La Financière agricole a révisé l'application de l'indemnisation pour les travaux urgents, les protections spéciales et les baisses de rendement afin de les simplifier ■ La mise en œuvre du PCSRA offre des possibilités d'optimisation relatives à l'ASREC et à l'ASRA. Les comités chargés de l'amélioration des processus administratifs des produits ASRA et ASREC doivent maintenant prendre en compte l'impact du PCSRA ■ L'engagement de services se réalise en continu ■ Deux centres de services ont été ouverts en 2004-2005 (Amos et Saint-Jean-sur-Richelieu). Il reste un centre à ouvrir (Drummondville), un déménagement (Rouyn-Noranda) et des réaménagements intérieurs dans trois centres (Nicolet, Sherbrooke et Rimouski)

OBJECTIF 3.d INTÉGRER L'INFORMATION DE GESTION DU CLIENT

INDICATEURS-CIBLES	
	■ Plan d'intégration complété à 100 % en 2004-2005 ■ Accès à 100 % de l'information pour le réseau
ACTIONS	RÉSULTATS
■ Compléter le dossier électronique pour les programmes de financement	■ Le dossier évolue, et ce, dans le cadre de la réalisation du projet global de prestation électronique de services

ACTIONS (3.d - suite)	RÉSULTATS (3.d - suite)
■ Réviser l'utilisation de l'imagerie	■ Dans le cadre de la révision de l'utilisation de l'imagerie, les travaux réalisés ont permis de confirmer la solution technologique en place
■ Définir les lignes directrices permettant une gestion optimale des comptes	■ Des travaux ont été menés au cours de 2004-2005 et des alignements devront être faits au cours de 2005-2006
■ Réviser la gestion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels	■ Dans le cadre de l'harmonisation et de l'intégration des applications informatiques et de la sécurité de l'information numérique, la structure des identifiants des utilisateurs a été uniformisée et la configuration des mots de passe a été renforcée

OBJECTIF 3.e RÉORGANISER LE TRAVAIL POUR FAVORISER LES SYNERGIES

INDICATEURS-CIBLES
■ 10 projets réalisés en synergie

ACTIONS	RÉSULTATS
■ Définir les orientations de gestion interne en harmonisant les normes et les conditions reliées aux programmes	■ Des actions étaient préalables à la réalisation de cette action, soit l'unification de la clientèle ainsi que la mise en œuvre du PCSRA. Cette action se poursuivra donc en 2005-2006
■ Miser sur les tables de concertation des vice-présidences pour partager l'expertise	■ Au cours de 2004-2005, plusieurs groupes de travail multidisciplinaires ont été mis en place, notamment pour le PCSRA, le programme sur la relève agricole et l'écoconditionnalité
■ Procéder à la segmentation des interventions selon la nature du besoin ou de la demande	■ Cette action sera réalisée à l'intérieur des actions prévues pour maintenir la satisfaction de la clientèle envers les produits et services

OBJECTIF 3.f UTILISER LES SOLUTIONS ÉLECTRONIQUES

INDICATEURS-CIBLES
■ En moyenne, 40 % des transactions sont effectuées par voie électronique

ACTIONS	RÉSULTATS
■ Poursuivre le développement de solutions d'affaires électroniques	■ Au cours de 2004-2005, La Financière agricole a continué le développement de sa prestation électronique de services. Le déploiement de cette solution a été mis en application pour le PCSRA. La finalisation du projet est prévue pour 2005-2006
■ Implanter le nouveau mode de gestion informatisé des cessions de créances	■ Le nouveau mode de gestion informatisé des cessions de créances est en application. Le taux de participation est de 64 %. En 2005-2006, on procèdera au parachèvement du projet dans le cadre du développement de solutions d'affaires électroniques
■ Accroître l'utilisation du transfert électronique des données financières	■ Réalisation des devis techniques permettant une intégration des logiciels spécialisés pour suivre l'adhésion des firmes concernées et la promotion auprès de ces dernières
■ Permettre l'accessibilité au dossier client sur Internet à l'aide d'un code d'utilisateur unique	■ Pour faire suite au jumelage de la clientèle des deux lignes d'affaires, le client accèdera dorénavant à son dossier à l'aide d'un numéro unique

OBJECTIF 3.g RENFORCER LA MOBILISATION, LA COMMUNICATION ET LA FORMATION

INDICATEURS-CIBLES
■ Indice de mobilisation des employés (IME) devant passer de 5 à 10
■ Investissement en formation représentant 4 % de la masse salariale pour 2004-2005

ACTIONS	RÉSULTATS
■ Réaliser un sondage sur l'IME	■ IME : une majorité des unités administratives ont présenté les résultats de l'indice IME à leur équipe et un atelier de réflexion a été tenu au cours de l'année
■ Réaliser un plan de communication interne	■ Plan de communication interne : une stratégie a été adoptée et un premier atelier de formation a été offert aux gestionnaires sur leur rôle de communicateur
■ Réaliser un programme d'accueil et d'intégration du personnel	■ Programme d'accueil : le processus d'accueil a été défini au cours de 2004-2005, et les outils seront diffusés en mai 2005
	■ Intégration du personnel : une collecte d'information a permis de connaître les besoins et ce qui se fait, particulièrement pour le personnel en région. Une structure formelle de formation devrait être prête en juin 2005
	■ Investissement en formation : 3,7 % de la masse salariale ont été investis en 2004
■ Poursuivre la mobilisation des employés autour de la vision véhiculée dans le plan de développement de la société	■ Les gestionnaires ont été invités à partager avec leur équipe la vision et les orientations du plan de développement. Un colloque pour les gestionnaires a permis de préciser le chemin parcouru et les attentes de la direction

STRATÉGIE D'ORIENTATION 4**ACCROÎTRE LA MARGE DE MANŒVRE FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION PAR L'AUGMENTATION DES REVENUS ET LE CONTRÔLE DES COÛTS****OBJECTIF 4.a RÉDUIRE LES COÛTS D'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES****INDICATEURS-CIBLES**

- Dépenses administratives des programmes : moyenne canadienne pour l'ASREC, maintien des taux pour les autres programmes :
 - ASREC : 32 %
 - ASRA : 2 %
 - PCSRA : À déterminer
 - Financement : 0,50 %

ACTIONS

- Ramener le coût d'administration de l'ASREC au niveau de la moyenne canadienne
- Définir un processus d'engagement de dépenses et de vérification des indemnités
- Introduire un mécanisme d'évaluation des modifications aux programmes en fonction d'une analyse avantages-coûts
- Poursuivre la réalisation du plan d'allègement et de simplification

RÉSULTATS

- La mise en œuvre des dérivés climatiques contribuera à diminuer de façon appréciable les charges administratives liées à l'assurance récolte. Une analyse de l'impact administratif de cette nouvelle façon de faire sera réalisée en 2005-2006
- Une visite des autorités qui gèrent l'assurance récolte en Ontario a permis d'établir que notre processus d'engagement de dépenses d'indemnisation, par l'intermédiaire de la délégation auprès des coordonnateurs, était plus souple et plus large que le processus ontarien et qu'il n'y avait pas d'avantages à poursuivre ce projet
- Cette action est intégrée à l'analyse qui précède chacune des modifications apportées aux programmes
- La réalisation du plan d'allègement et de simplification s'est poursuivie au cours du présent exercice financier

OBJECTIF 4.b MODIFIER LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE DES COÛTS DES PROGRAMMES**INDICATEURS-CIBLES**

- Plan d'action complété selon les échéanciers prévus
- Maintien du ratio solde/prime de l'ASREC et de l'ASRA selon les évaluations actuarielles

ACTIONS

- Identifier et contrôler les facteurs de croissance
- Réaliser l'actualisation des coûts de production selon l'échéancier convenu
- Évaluer différents outils financiers de gestion des risques pour La Financière agricole ainsi que pour les fonds qu'elle administre
- Étudier la possibilité d'optimiser l'équation actuarielle des fonds d'assurance en élargissant la mutualité pour chacune des productions

RÉSULTATS

- Une analyse des paramètres du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles est en cours
- Poursuite des travaux selon l'échéancier de révision des modèles de coûts de production pour les différents secteurs couverts par l'ASRA
- Pour les programmes : en 2004-2005, des travaux concernant l'identification des risques ont été entrepris dans le but d'élaborer une stratégie globale de gestion des risques
- Pour les fonds : en 2004-2005, il y a eu signature d'ententes de gestion avec la Caisse de dépôt et placement du Québec. Quant aux politiques de placements pour les principaux fonds, elles seront adoptées au début du prochain exercice
- L'analyse portant sur l'élargissement de la mutualité des risques à chacun des secteurs couverts par l'ASRA est faite dans le cadre des travaux portant sur la résorption du déficit des céréales

OBJECTIF 4.c INSTAURER UNE POLITIQUE DE TARIFICATION ET D'ESCOMPTE**INDICATEURS-CIBLES**

- Degré d'implantation de la politique

ACTIONS

- Élaborer une politique de tarification tenant compte de la segmentation des interventions, des services offerts ainsi que de la nature des gestes administratifs posés
- Élaborer une politique d'escompte pour notre clientèle lorsqu'elle utilise les processus favorisant une économie de coûts pour la société

RÉSULTATS

- Certains travaux ont été effectués au cours de 2004-2005. Ce dossier est à poursuivre en 2005-2006, en relation, notamment, avec la prestation électronique de services
- Dossier intégré à la politique de tarification. Même démarche

OBJECTIF 4.d OPTIMISER LA GESTION DE LA TRÉSORERIE**INDICATEURS-CIBLES**

- Dépassement du rendement des bons du Trésor à 91 jours de Scotia capitaux + 6 points

ACTIONS

- Établir la politique-cadre en matière de gestion de la trésorerie

RÉSULTATS

- La politique-cadre en matière de gestion de la trésorerie a été élaborée



ACTIONS (4.d - suite)	RÉSULTATS (4.d - suite)
■ Mettre en place des façons de faire permettant de maximiser les rendements	■ La performance de la gestion active de la trésorerie a permis de réaliser un rendement de 34 points de base supérieur à la cible pour l'année 2004-2005. Cette performance a ainsi permis de générer des revenus d'intérêts additionnels de plus de 379 800 dollars au bénéfice de la société

OBJECTIF 4.e AUGMENTER LA RESPONSABILISATION ET L'IMPUTABILITÉ DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

INDICATEURS-CIBLES	■ 40 % des dépenses administratives autofinancées
ACTIONS	RÉSULTATS
■ Accroître la partie autofinancée des dépenses d'administration des programmes, notamment par l'allègement des frais administratifs et l'ajout de frais à la prime, en fonction de la quote-part des contributions	■ La cible est atteinte. En effet, 47,3 % des dépenses administratives se sont autofinancées pour l'exercice financier de 2004-2005

OBJECTIF INTÉGRATEUR	RENFORCER LE PARTENARIAT
INDICATEURS-CIBLES	■ 30 rencontres des forums UPA-FADO
ACTIONS	RÉSULTATS
■ Rencontres avec les partenaires de l'agroalimentaire	■ Au cours de l'exercice de 2004-2005, plus d'une dizaine de rencontres ont eu lieu avec les partenaires de l'agroalimentaire
■ Rencontres avec les fédérations spécialisées de l'UPA	■ Au cours de l'exercice de 2004-2005, plus de 80 rencontres ont eu lieu avec les différentes fédérations spécialisées de l'UPA
■ Rencontres des forums régionaux	■ Les gestionnaires régionaux ont tenu 104 rencontres de discussions avec les instances régionales de l'UPA

ANNEXE 3

Tableaux, statistiques et cartes

Financement

TABEAU 4 Activités de financement et portefeuille de prêts pour l'année financière 2004-2005

	Secteur agricole	Secteur forestier
Clientèle ▶	16 091	1 500
Encours (M\$) ▶	4 226,6	73,7
Contributions à l'intérêt (M\$) ▶	2,8	0,2
Réclamations payées (M\$) ▶	8,7	0,5
Prêts autorisés en 2004-2005 (M\$) ▶	621,7	25,9
Ouvertures de crédit en 2004-2005 (M\$) ▶	118,4	—
Subventions à l'établissement (M\$) ▶	9,7	—
Subventions au démarrage (M\$) ▶	0,7	—
Subventions à l'encadrement (M\$) ▶	0,3	—

TABEAU 6 Répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	2002-2003 %	2003-2004 %	2004-2005 %
Laitière ▶	60,1	56,0	53,8
Porcine ▶	9,0	8,8	8,6
Grandes cultures ▶	7,6	6,7	7,6
Horticole ▶	6,2	7,6	7,0
Bovine ▶	6,0	5,5	6,1
Avicole ▶	1,5	3,1	2,1
Acéricole ▶	3,0	3,1	2,6
Forestière* ▶	1,7	2,7	4,0
Autres ▶	4,9	6,5	8,2
Total	100,0	100,0	100,0

* Prêts forestiers seulement.

TABEAU 5 Répartition des ouvertures de crédit* selon la production

	2002-2003 %	2003-2004 %	2004-2005 %
Horticole ▶	19,5	26,0	14,4
Bovine ▶	46,3	37,4	19,3
Grandes cultures ▶	9,2	10,3	4,7
Porcine ▶	7,6	9,2	3,8
Laitière ▶	4,4	6,6	0,6
Avicole ▶	0,8	5,1	0,5
Acéricole** ▶	0,3	—	—
Autres ▶	11,8	5,2	3,2
Biens et services ▶	0,1	0,2	53,5***
Total	100,0	100,0	100,0

* Secteur agricole seulement.

** N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

*** Coopératives de financement bovin.

Les statistiques sur l'appui financier à la relève agricole

TABEAU 7 Répartition des subventions à l'établissement selon la production

	2002-2003 %	2003-2004 %	2004-2005 %
Laitière ▶	48,3	47,3	55,5
Horticole ▶	13,8	17,0	13,1
Porcine ▶	12,5	8,0	7,0
Bovine ▶	9,1	8,7	7,0
Grandes cultures ▶	2,5	5,3	4,3
Avicole ▶	1,9	1,7	3,3
Autres ▶	11,9	12,0	9,8
Total	100,0	100,0	100,0

TABEAU 8 Profil des personnes* établies en agriculture

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre ▶	333	315	341
Proportion d'hommes ▶	65 %	74 %	67 %
Proportion de femmes ▶	35 %	26 %	33 %
Âge moyen (années) ▶	28,4	27,8	28,1
Scolarité moyenne (années) ▶	13,9	13,4	13,9
Formation agricole ▶	82 %	78 %	88 %

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

Assurance

TABLEAU 9

Résultats de l'assurance stabilisation
des revenus agricoles

	2002-2003	2003-2004	2004-2005*
Nombre d'entreprises participantes	18 242	18 070	17 783
Productions animales			
Valeurs assurées (M\$) ▶	2 157,4	2 257,3	1 978,3
Contributions totales (M\$) ▶	161,0	337,4	134,2
Compensations (M\$) ▶	418,6	417,1	97,1
Productions végétales			
Valeurs assurées (M\$) ▶	993,5	963,8	999,6
Contributions totales (M\$) ▶	257,4	146,7	248,5
Compensations (M\$) ▶	256,3	142,7	219,4

* Ces données tiennent compte de la complémentarité entre le programme d'ASRA et le PCSRA.

TABLEAU 11

Statistiques sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles
pour les années d'assurance concernées par l'exercice financier de 2004-2005

Produits assurables	Année d'assurance	Valeurs assurées (M\$)	Nombre d'unités assurées (hectares) (autres)
Veaux d'emboche ▶	2004	234,0	234 920 ⁽¹⁾
Bovillons et bovins d'abattage ▶	2004	253,4	56 366 581 ⁽²⁾
Veaux de grain ▶	2004	64,3	91 709 ⁽⁴⁾
Veaux de lait ▶	2004	141,2	152 239 ⁽⁴⁾
Porcelets ⁽³⁾ ▶	2004	366,7	287 217 ⁽⁵⁾
Porcs ⁽³⁾ ▶	2004	878,0	5 563 306 ⁽⁶⁾
Agneaux ▶	2004	40,7	179 317 ⁽⁷⁾
Pommes de terre ▶	2003-2004	53,7	13 570,0
Céréales, maïs-grain et soya :			
• avoine ▶	2003-2004	75,7	101 907,3
• blé fourrager ▶	2003-2004	22,1	26 276,2
• blé de consommation humaine ▶	2003-2004	25,7	29 446,9
• canola ▶	2003-2004	9,1	9 514,6
• maïs-grain ▶	2003-2004	567,5	433 649,4
• orge ▶	2003-2004	101,7	129 000,9
• soya ▶	2003-2004	119,9	150 334,5
Pommes	2003-2004	24,2	53 582 ⁽⁸⁾
Total des productions animales		1 978,3	
Total des productions végétales		999,6	
Total global		2 977,9	

1. Année d'assurance de neuf mois seulement pour le secteur porcin.

2. Nombre de vaches.

3. Nombre de kilogrammes de grain.

4. Nombre de vaches.

5. Nombre de truies.

6. Nombre de porcs.

7. Nombre de bœufs.

8. Nombre de tonnes métriques.

TABLEAU 10

Résultats de
l'assurance récolte

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'entreprises participantes	13 773	13 287	13 324
Valeurs assurées (M\$) ▶	839	794	845
Contributions totales (M\$) ▶	51	47	53
Indemnités (M\$) ▶	42	41	56

TABLEAU 12

Statistiques sur l'assurance récolte
pour l'année d'assurance 2004

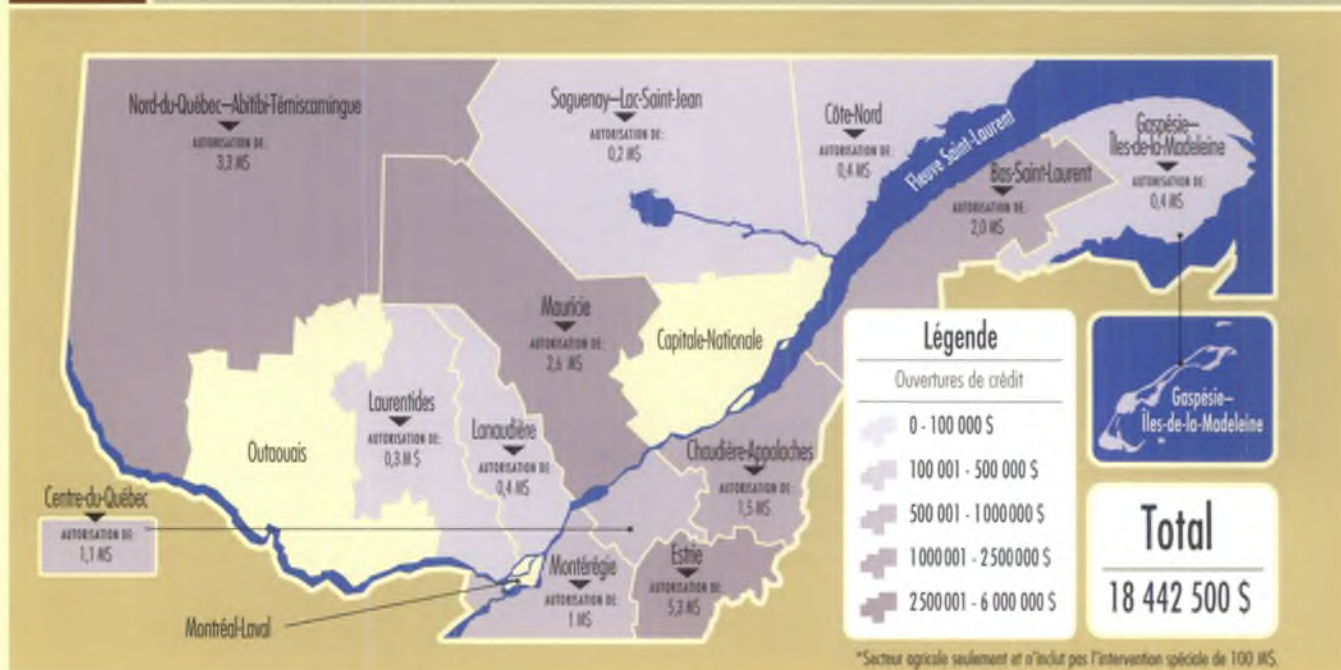
Cultures assurées	Clients assurés	Unités assurées (hectares) (autres)	Valeurs assurées (\$)
Système collectif			
Foin ▶	7 293	489 675	183 879 378
Maïs fourrager ▶	2 183	24 722	28 935 249
Maïs fourrager, superficie ▶	68	1 109	1 307 551
Céréales ▶	4 300	100 070	41 379 706
Maïs-grain ▶	1 707	101 967	89 871 406
Système individuel			
Blé ▶	1 098	26 597	15 005 241
Orge ▶	1 357	36 017	16 338 279
Avoine ▶	870	27 823	10 943 031
Maïs-grain ▶	3 438	224 609	208 526 641
Soya ▶	3 523	143 277	87 940 519
Sarrasin ▶	4	106	25 693
Pois sec ▶	30	601	183 892
Haricot sec ▶	159	4 602	3 523 288
Canola ▶	250	8 659	5 001 346
Fraises ▶	61	205	1 981 264
Framboises ▶	15	37	293 542
Bleuets ▶	117	9 390	5 843 996
Pommiers ▶	126	649 674 arbres	10 575 280
Pommes ▶	282	689 923 unités arbres	15 917 123
Légumes de transformation ▶	489	16 713	18 125 425
Miel ▶	89	43 717 ruches	8 144 650
Tabac ▶	18	70	827 491
Légumes maraîchers			
• « A » multirisques ▶	284	9 618	36 705 210
• « B » grêle ▶	111	2 198	12 540 961
• « C » plants vivaces ▶	3	7	20 957
• « D » gel ▶	31	575	2 237 604
Pommes de terre ▶	189	13 784	39 408 914
Total	13 324⁽¹⁾	1 242 431	845 483 637

(1) Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

CARTE 1

Répartition des prêts agricoles et forestiers
par région administrative pour l'année 2004-2005

CARTE 2

Répartition des ouvertures de crédit*
par région administrative pour l'année 2004-2005

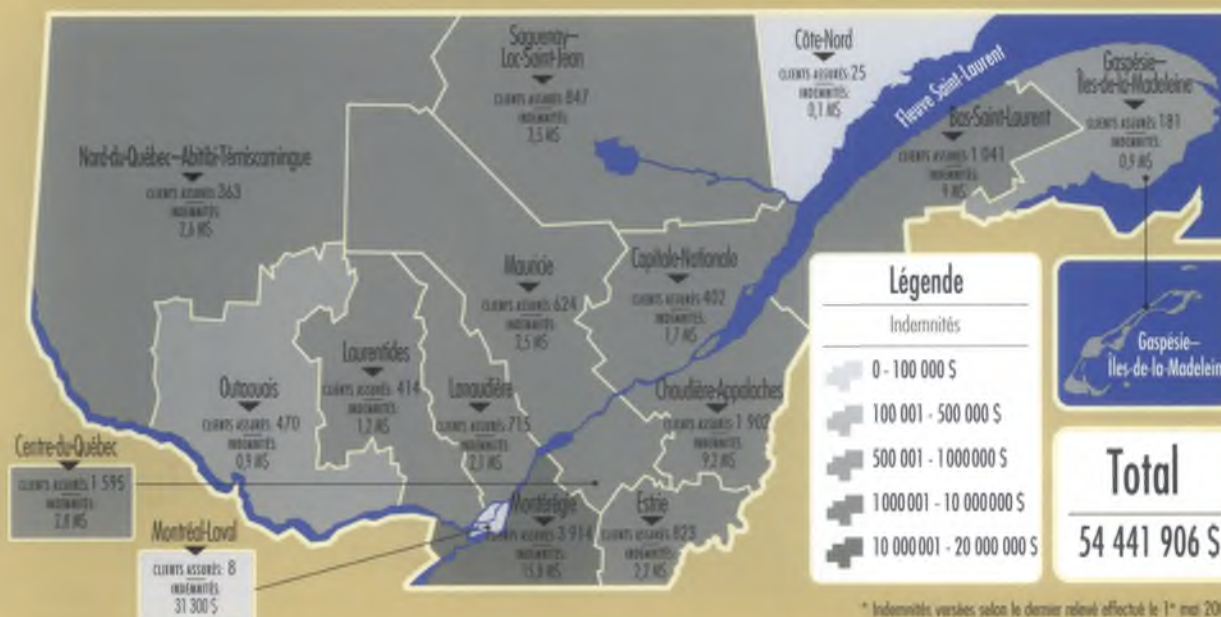
*Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

CARTE 3

Répartition du nombre de personnes* établies
par région administrative pour l'année 2004-2005

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

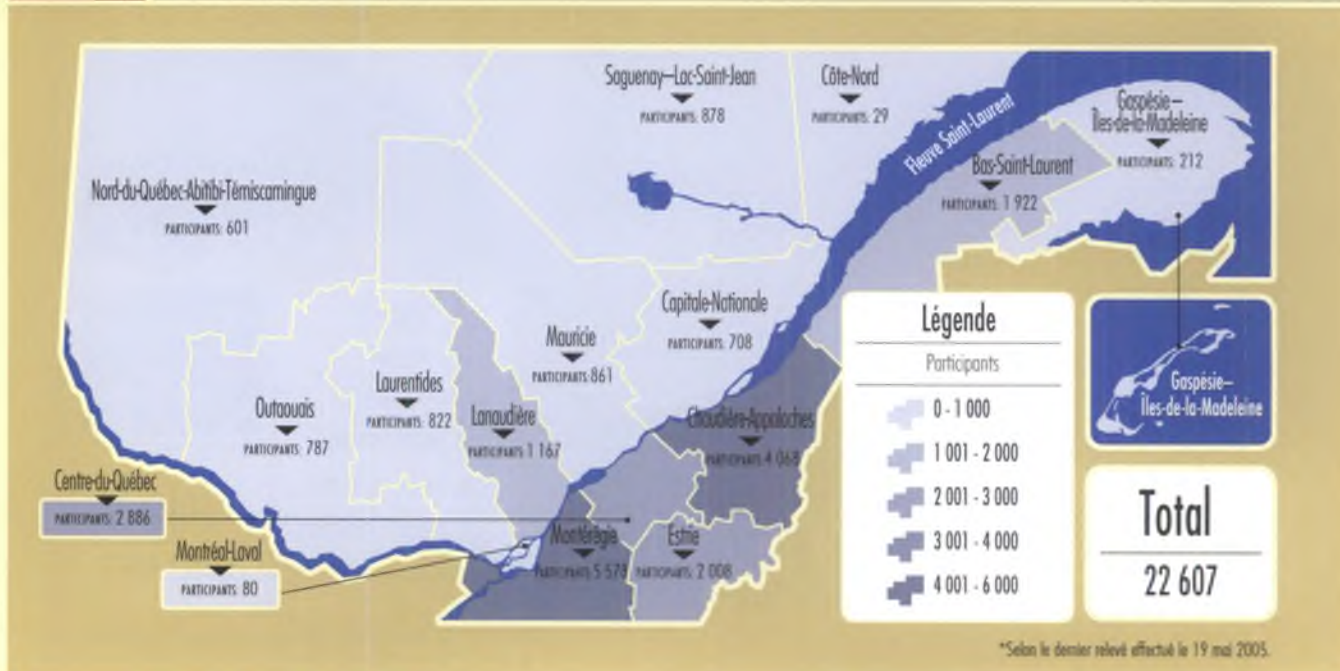
CARTE 4

Assurances récolte 2004
Statistiques par région administrative** Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 1^{er} mai 2005.

CARTE 5

Assurance stabilisation des revenus agricoles
Statistiques par région administrative*

CARTE 6

Répartition du nombre de participants
au PCSRA par région administrative pour l'année 2003*

ANNEXE 4

Pour vous, à la grandeur du Québec

SERVICES CENTRAUX

Québec (siège social)

930, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 4Y6
Téléphone : (418) 643-2610
Télécopieur : (418) 646-9712
Courriel : dir.comm@fdaq.qc.ca

Lévis

5825, rue Saint-Georges
Lévis (Québec) G6V 4L2
Téléphone : (418) 838-5602
Télécopieur : (418) 833-3871
Courriel : dir.comm@fdaq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

SANS FRAIS: 1 800 749-3646

Abitibi-Témiscamingue

- Centre de services de Rouyn-Noranda
53, rue du Terminus Ouest, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4
Téléphone : (819) 763-3759
Télécopieur : (819) 763-3617
Courriel : rouyn@fdaq.qc.ca
- Centre de services d'Amos
261, 1^{re} Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V1
Téléphone : (819) 444-5335
Télécopieur : (819) 444-5382
Courriel : amos@fdaq.qc.ca

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

- Centre de services de Rimouski (financement)
337, rue Moreault, bureau 2.03
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3754
Télécopieur : (418) 727-3564
Courriel : rimouski@fdaq.qc.ca
- (assurances)
337, rue Moreault, RC
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3586
Télécopieur : (418) 727-3917
Courriel : rimouski-a@fdaq.qc.ca
- Centre de services de Rivière-du-Loup
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, bureau 200
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Téléphone : (418) 867-1264
Télécopieur : (418) 867-4126
Courriel : riviere-du-loup@fdaq.qc.ca
- Centre de services de Caplan
34-A, boulevard Perron Ouest, C.P. 500
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : (418) 388-2689
Télécopieur : (418) 388-2926
Courriel : caplan@fdaq.qc.ca

Capitale-Nationale-Côte-Nord

- Centre de services de Québec
5055, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, bureau 100
Québec (Québec) G2E 2G6
Téléphone : (418) 528-1552
Télécopieur : (418) 528-1680
Courriel : quebec@fdaq.qc.ca

Centre-du-Québec

- Centre de services de Drummondville
750, boulevard René-Lévesque, bureau 100
Drummondville (Québec) J2C 7N7
Téléphone : (819) 475-8461
Télécopieur : (819) 475-1400
Courriel : drummondville@fdaq.qc.ca
- Centre de services de Nicolet
460, boulevard Louis-Frédette, 1^{er} étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : (819) 293-6991
Télécopieur : (819) 293-8426
Courriel : nicolet@fdaq.qc.ca
- Centre de services de Victoriaville
767, boulevard Industriel Est, bureau 200
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
Téléphone : (819) 758-8239
Télécopieur : (819) 752-7950
Courriel : victoriaville@fdaq.qc.ca

Chaudière-Appalaches

- Centre de services de Lévis
5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone : (418) 833-7575
Télécopieur : (418) 835-0587
Courriel : levis@fdaq.qc.ca
- Centre de services de Sainte-Marie
Place Mariville
1068, boulevard Yachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
Téléphone : (418) 386-8084
Télécopieur : (418) 386-8092
Courriel : sainte-marie@fdaq.qc.ca
- Centre de services de Saint-Georges
11500, 1^{re} Avenue, bureau 110
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3
Téléphone : (418) 226-3110
Télécopieur : (418) 226-3500
Courriel : saint-georges@fdaq.qc.ca

Estrie

- Centre de services de Sherbrooke
4260, boulevard Bourque, bureau 1.20
Rock Forest (Québec) J1N 4B3
Téléphone : (819) 820-3393
Télécopieur : (819) 820-3925
Courriel : sherbrooke@fdaq.qc.ca

Lanaudière-Montréal

- Centre de services de L'Assomption
300, rue Dorval, C.P. 3250
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : (450) 589-2204
Télécopieur : (450) 589-9727
Courriel : assomption@fdaq.qc.ca

Laurentides-Laval

- Centre de services de Saint-Eustache
7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone : (450) 472-1140
Télécopieur : (450) 472-3911
Courriel : saint-eustache@fdaq.qc.ca

Mauricie

- Centre de services de Trois-Rivières
5195, boulevard des Forges, bureau 01
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : (819) 371-6609
Télécopieur : (819) 371-6970
Courriel : trois-rivieres@fdaq.qc.ca

Montérégie

- Centre de services de Saint-Hyacinthe
3100, boulevard Laframboise, bureau 204
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : (450) 778-6635
Télécopieur : (450) 778-6610
Courriel : saint-hyacinthe@fdaq.qc.ca
- Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield
157, rue Victoria, bureau 108
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5
Téléphone : (450) 370-3040
Télécopieur : (450) 370-3045
Courriel : valleyfield@fdaq.qc.ca
- Centre de services de La Prairie
170, boulevard Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : (450) 444-1678
Télécopieur : (450) 444-1748
Courriel : laprairie@fdaq.qc.ca

Montérégie (suite)

- Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu
875, 1^{re} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 3C7
Téléphone : (450) 346-8780
Télécopieur : (450) 358-9780
Courriel : saint-jean@fdaq.qc.ca
- Centre de services de Granby
328, rue Principale, bureau 220
Granby (Québec) J2G 2W4
Téléphone : (450) 776-7145
Télécopieur : (450) 776-7127
Courriel : granby@fdaq.qc.ca

Outaouais

- Centre de services de Gatineau
999, rue Dollard, bureau 100
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone : (819) 986-1997
Télécopieur : (819) 986-1529
Courriel : gatineau@fdaq.qc.ca

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- Centre de services d'Alma
100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone : (418) 668-2369
Télécopieur : (418) 662-2811
Courriel : alma@fdaq.qc.ca

Recouvrement

- 170, boulevard Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : (450) 444-7115
Sans frais : 1 866 423-3235
Télécopieur : (450) 444-9301
Courriel : recouvrement@fdaq.qc.ca

Financement forestier

- Courriel : forestier@fdaq.qc.ca

ANNEXE 5

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoit que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (L.R.Q., chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la *Loi sur La Financière agricole du Québec* et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.
2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

SECTION II RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la *Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1), la *Loi sur La Financière agricole du Québec* ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.
8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.
9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.
10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout

appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

- 12.** Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

- 13.** Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles* (L.R.Q., chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :

- a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;
- b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

- 14.** Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

- 15.** Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

- 16.** Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.

- 17.** Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'extérieur doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

- 18.** Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

- 19.** Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

- 20.** Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

- 21.** Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION III MISE EN ŒUVRE

- 22.** Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

- 23.** Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

- 24.** L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

SECTION IV DISPOSITIONS FINALES

- 25.** Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

ANNEXE 6

Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec



De gauche à droite

SYLVIE GRONDIN, FCGA

Vice-présidente aux affaires corporatives
La Financière agricole du Québec

MARIO BOUCHARD

Sous-ministre associé à l'énergie et aux changements climatiques
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

ANNETTE HARNOIS-COUTU

Présidente
Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière

DENIS COUTURE

Président
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

MICHEL R. SAINT-PIERRE*

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
Sous-ministre
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

LAURENT PELLERIN*

PRÉSIDENT DU CONSEIL
Président général
Union des producteurs agricoles

JACQUES BRIND'AMOUR*

Président-directeur général
La Financière agricole du Québec

M^{re} RENÉE SAINT-HILAIRE

Secrétaire générale
La Financière agricole du Québec

RÉNALD BOUCHER**

Ex-président et chef de l'exploitation
Fédération des caisses Desjardins du Québec

LOUISE OUELLET**

Sous-ministre associée au territoire
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

JEAN LAROSE

Directeur général
Union des producteurs agricoles

PIERRE CHOUINARD**

Président
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec

* Membres du Comité exécutif

** Membres du Comité de suivi budgétaire et de vérification

ANNEXE 7

Comité de direction
de La Financière agricole du Québec

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

ERRATUM

Veuillez prendre note qu'aux pages
40, 41, 43 et 44, il faudrait lire, en bas à droite,
31 mars 2005 au lieu de 31 mai 2005.



M^{re} RENÉE SAINT-HILAIRE

Secrétaire générale

JEAN-MARC LAFRANCE

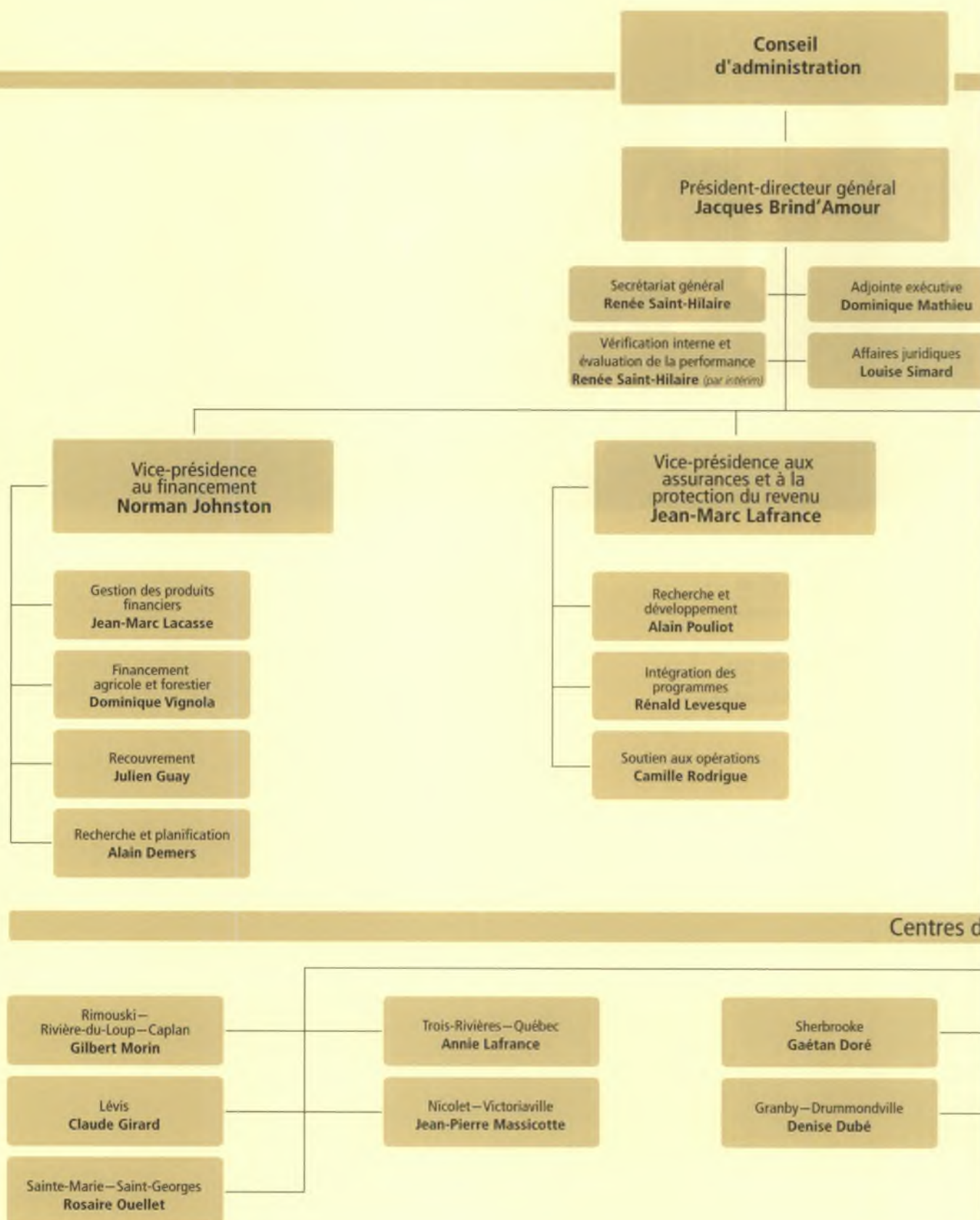
Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Au 31 mai 2005

ANNEXE 8

Organisation administrative



**Vice-présidence
à la clientèle**
Claude Lavoie
(par intérim)

Opérations
(Vacant)

Services à la clientèle
Claude Robitaille

**Vice-présidence
aux affaires
corporatives**
Sylvie Grondin

Communications
et marketing
Gilles Beaulé

Ressources
informationnelles
Azza Younsi

Ressources
humaines et
matérielles
Pauline Paquin

Organisation financière
et trésorerie
Pierre Thivierge

Ressources matérielles
Richard Laroche

Budget et comptabilité
Richard Couture

services

Saint-Hyacinthe
Yvon Caron

L'Assomption – Saint-Eustache
Pierre Girouard

Gatineau
Daniel Berthiaume

Saint-Jean-sur-Richelieu
Gérard Blais

Alma
Yves Lefebvre

Rouyn-Noranda – Amos
Marc Dickey

La Prairie –
Salaberry-de-Valleyfield
Jany Ménard

Au 31 mai 2005

ANNEXE 9

Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.



**Capital
Financière agricole inc.**



JACQUES BRIND'AMOUR*
PRÉSIDENT DU CONSEIL
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec



DENIS COUTURE*
Président
*Fédération des producteurs
de cultures commerciales du Québec*



JEAN LECLERC**
Président
Biscuits Leclerc Itée



SYLVAIN BOUCHER
Sous-ministre adjoint
*Direction générale des affaires régionales
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*



ERNEST DESROSIERS*
Directeur général
*Division de l'agrofourmiture
La Coop fédérée*



JACQUES DESMEULES**
Président du conseil
*La Survivance
mutuelle d'assurance-vie
Administrateur de sociétés*



NORMAN JOHNSTON**
Vice-président au financement
La Financière agricole du Québec



PAUL DUPONT
Président et chef de l'exploitation
Capital Financière agricole inc.



M^{re} RENÉE SAINT-HILAIRE
Secrétaire

* Membres du Comité exécutif
** Membres du Comité de vérification

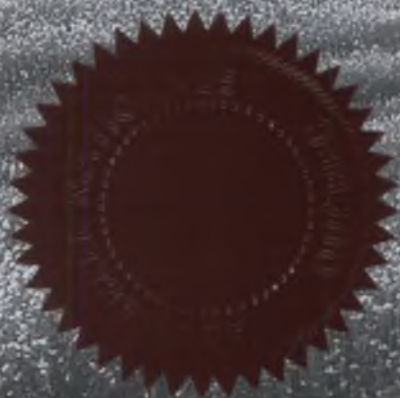


ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 0000-20050615

ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

*La clientèle au cœur
de nos actions*



**La Financière
agricole**

Québec



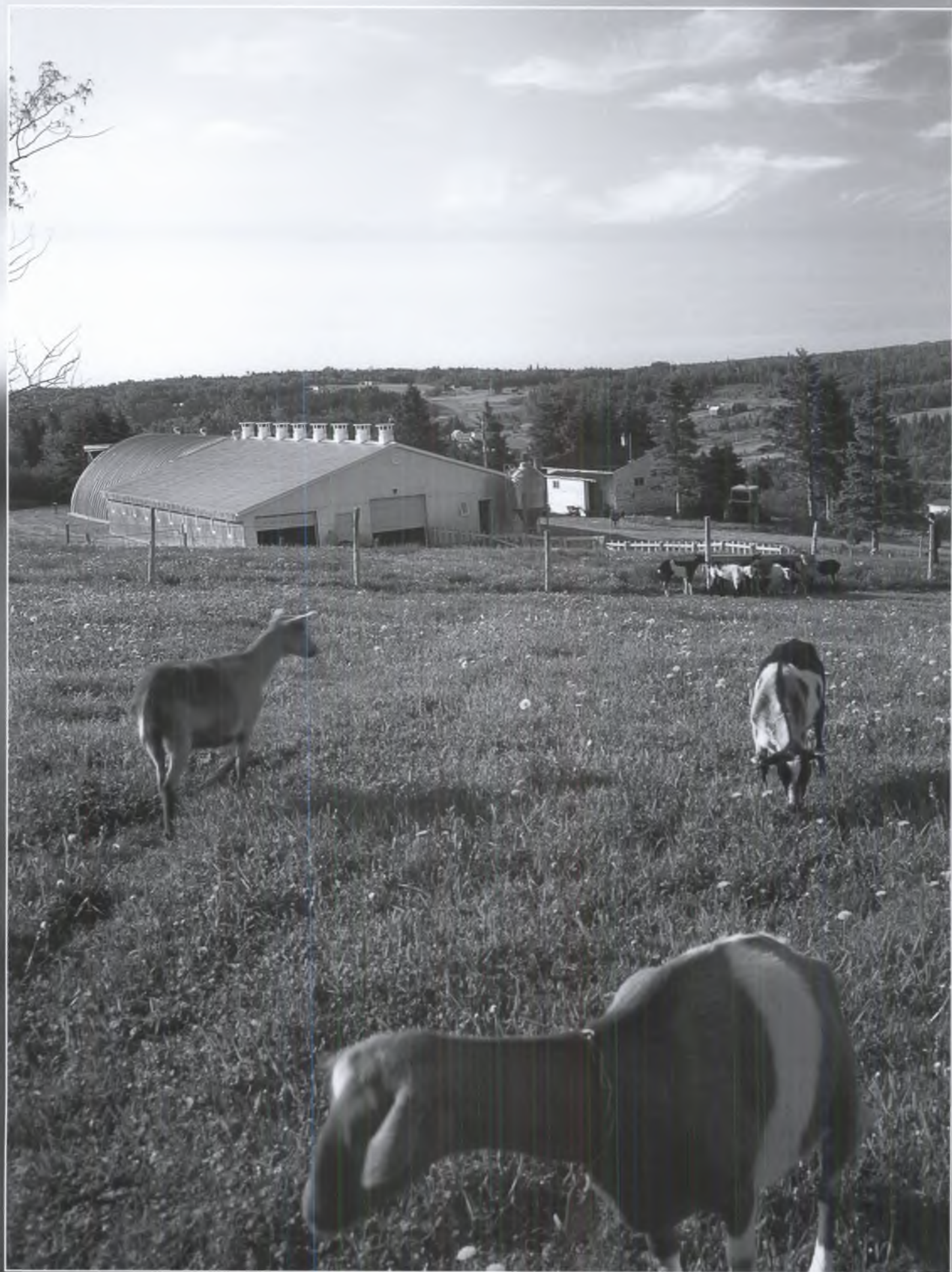
TABLE DES MATIÈRES

La Financière agricole du Québec

RAPPORT DE LA DIRECTION	4
RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE VÉRIFICATION	5
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	6
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	8
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES	14
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE	16
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE	18
NOTES COMPLÉMENTAIRES	19

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

RAPPORT DE LA DIRECTION	38
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	39
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT	40
BILAN	41
FLUX DE TRÉSORERIE	42
NOTES COMPLÉMENTAIRES	43



LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

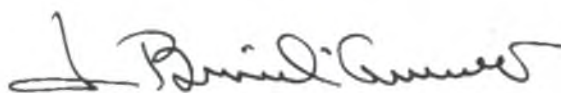
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

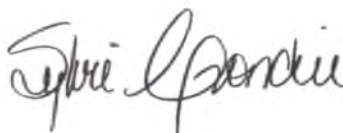
Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,



*Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour*



*La vice-présidente aux affaires corporatives,
Sylvie Grondin, FCGA*

Québec, le 20 mai 2005

RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE VÉRIFICATION

ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

Le comité de suivi budgétaire et de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2005 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité de vérification a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de suivi budgétaire et de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



Le président du comité de suivi budgétaire et de vérification,
Réneald Boucher

Québec, le 20 mai 2005

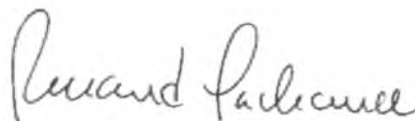
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2005 ainsi que les états consolidés des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des revenus et dépenses et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à l'évaluation des placements du Fonds d'assurance-récolte et expliquée à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 mai 2005



LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Revenus et dépenses consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 5)	306 401	332 320
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 6)	10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 7)	268 856	220 620
Droits administratifs	4 010	3 631
Intérêts et revenus de placements	13 154	11 617
Autres revenus	154	206
	602 575	578 394
DÉPENSES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	255 137	322 699
d'assurance-récolte	31 679	22 670
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 433	14 638
du Compte de stabilisation du revenu agricole	1 860	32 540
Contribution au paiement de l'intérêt	3 038	5 058
Subvention — Programme d'appui financier à la relève agricole	9 776	8 382
Indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (note 8)	319	93 929
Contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 9)	126 306	—
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada (note 10)	12 830	—
Programme d'aide transitoire à l'industrie (note 11)	69 661	—
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole	107	4 617
Compte de stabilisation du revenu net — gouvernement du Canada	74	6 765
Contribution au financement d'organismes	1 277	1 100
Frais d'administration (note 12)	64 482	52 935
Intérêts	6 388	3 939
Perte de valeur sur placements de sociétés de portefeuille	156	—
Provision pour pertes sur placements (note 21)	728	—
Perte sur radiation de placements	—	1 029
	594 251	570 301
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT QUOTE-PART	8 324	8 093
QUOTE-PART DE LA PERTE DES SOCIÉTÉS SATELLITES	275	—
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 049	8 093

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Excédent consolidé

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
EXCÉDENT AU DÉBUT	100 743	92 650
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 049	8 093
EXCÉDENT À LA FIN	108 792	100 743
L'excédent à la fin comprend :		
Excédent affecté à la réserve générale (note 13)	88 372	78 122
Excédent non affecté	20 420	22 621
	108 792	100 743

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Bilan consolidé

au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	7 246	13 477
Placements temporaires (note 14)	32 858	90 209
Débiteurs et intérêts courus	1 850	637
Avances aux participants (note 15)	29 867	—
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (note 16)	30 000	21 000
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 17)	390 617	326 146
À recevoir du gouvernement du Québec (note 18)	1 785	17 966
À recevoir du gouvernement du Canada (note 19)	38 855	29 339
Versements à recevoir sur prêts (note 20)	1 551	1 761
Versements à recevoir sur placements (note 21)	235	76
Frais payés d'avance	—	778
Actifs destinés à la vente (note 22)	—	370
	534 864	501 759
À recevoir du gouvernement du Québec (note 18)	5 426	6 430
Prêts (note 20)	10 442	13 233
Placements (note 21)	4 201	3 272
Immobilisations corporelles (note 23)	1 192	1 233
Actifs incorporels (note 24)	2 222	2 227
	558 347	528 154

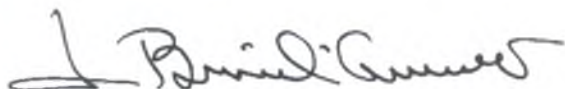
Bilan consolidé (suite)

au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 25)	310 977	199 700
Créditeurs et frais courus (note 26)	24 422	13 482
Contribution fédérale reportée (note 27)	16 204	11 000
Dû au gouvernement du Québec	448	146
Dû au gouvernement du Canada (note 28)	256	6 962
Dû aux fonds (note 29)	38 300	107 982
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	—	2 065
Provision pour contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	14 362	—
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	229	32 491
Provision pour vacances	4 650	4 433
	409 848	378 261
Aide gouvernementale reportée	—	66
Avance du gouvernement du Québec (note 30)	16 194	16 128
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 6)	10 000	20 000
Provision pour congés de maladie (note 31)	13 513	12 956
	449 555	427 411
EXCÉDENT	108 792	100 743
	558 347	528 154

Engagements (note 34)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Flux de trésorerie consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	8 049	8 093
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(272)	(157)
Amortissement des immobilisations corporelles	734	747
Amortissement des actifs incorporels	738	868
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	23	(6)
Perte de valeur sur placements de sociétés de portefeuille	155	—
Provision pour pertes sur placements	728	—
Quote-part de la perte des sociétés satellites	275	—
Perte sur radiation de placements	—	1 029
Variation de la contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)	(10 000)
Variation de l'aide gouvernementale reportée	(66)	(9)
	364	565
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(1 213)	665
Avances aux participants	(29 867)	—
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec	(9 000)	2 000
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(64 471)	(231 638)
À recevoir du gouvernement du Québec	17 185	(16 716)
À recevoir du gouvernement du Canada	(9 516)	(23 746)
Frais payés d'avance	778	(650)
Actifs destinés à la vente	370	(370)
Créditeurs et frais courus	10 854	(638)
Contribution fédérale reportée	5 204	11 000
Dû au gouvernement du Québec	302	(695)
Dû au gouvernement du Canada	(6 706)	3 738
Dû aux fonds	(69 682)	58 997
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	(2 065)	461
Provision pour contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	14 362	—
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(32 262)	32 491
Provision pour vacances	217	732
Provision pour congés de maladie	557	2 294
	(174 953)	(162 075)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(174 589)	(161 510)

Flux de trésorerie consolidés (suite)

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	3 001	3 471
Acquisitions de placements	(1 995)	(3 560)
Encaissements de placements en débentures	21	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(631)	(600)
Acquisitions d'actifs incorporels	(733)	(657)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	1	6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(336)	(1 340)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avance du gouvernement du Québec, flux de trésorerie liés aux activités de financement	66	—
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(174 859)	(162 850)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(96 014)	66 836
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	(270 873)	(96 014)
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :		
Encaisse	7 246	13 477
Placements temporaires	32 858	90 209
Emprunts temporaires	(310 977)	(199 700)
	(270 873)	(96 014)
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts payés	4 774	4 718

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES

Revenus et dépenses et déficit

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Contributions des adhérents (note 32)	127 569	161 385
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 32)	255 137	322 699
Intérêts et revenus de placements	297	842
	383 003	484 926
DÉPENSES		
Compensations aux adhérents (note 32)	316 516	559 828
Intérêts	8 087	5 865
Autres dépenses	—	14
	324 603	565 707
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	58 400	(80 781)
DÉFICIT AU DÉBUT	(372 391)	(291 610)
DÉFICIT À LA FIN	(313 991)	(372 391)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

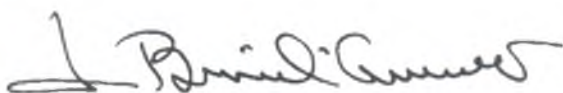
Bilan

au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	83	237
Débiteurs et intérêts courus	10 583	3 556
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 29)	19 831	33 561
Avances aux adhérents (note 33)	187 799	142 863
	218 296	180 217
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 26)	4 755	28 188
Dû à La Financière agricole du Québec (note 17)	390 617	326 146
Contributions non gagnées	90 605	81 481
Provision pour compensations	46 310	116 793
	532 287	552 608
DÉFICIT (note 39)	(313 991)	(372 391)
	218 296	180 217

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Revenus et dépenses et excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Contributions des adhérents	21 756	24 285
Contribution de La Financière agricole du Québec	31 679	22 670
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	3 138	—
Intérêts et revenus de placements	2 919	1 835
	59 492	48 790
DÉPENSES		
Indemnités aux adhérents	56 383	40 948
Perte sur placements	—	2 191
Intérêts sur indemnités	4	46
	56 387	43 185
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 105	5 605
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	65 282	59 677
Redressement au 1 ^{er} avril 2004 (note 4)	6 075	—
Solde redressé	71 357	59 677
EXCÉDENT À LA FIN	74 462	65 282

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

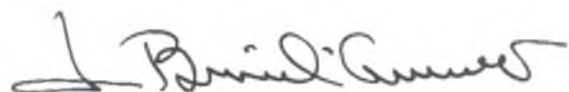
Bilan

au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	239	55
Placements temporaires (note 14)	4 398	10 290
Débiteurs et intérêts courus	513	377
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 29)	13 649	41 290
	18 799	52 012
Placements (note 21)	66 856	17 641
	85 655	69 653
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	154	294
Contributions non gagnées	662	206
Contribution fédérale reportée (note 27)	7 884	—
Provision pour indemnités	2 493	3 871
	11 193	4 371
EXCÉDENT (note 40)	74 462	65 282
	85 655	69 653

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

Évolution du solde du fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

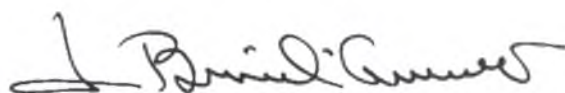
	2005	2004
Solde au début	25 304	11 686
Contributions des participants	2 192	21 565
Contributions de La Financière agricole du Québec	1 860	32 540
Aide de transition du gouvernement du Canada	(60)	107
Intérêts distribués dans les comptes des participants	115	162
Retraits des participants	(24 591)	(40 756)
Solde à la fin	4 820	25 304

BILAN

au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 29)	4 820	25 304
PASSIF		
À court terme		
Comptes des participants	4 820	12 504
Mesures transitoires à verser aux comptes des participants	—	12 800
	4 820	25 304

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Notes complémentaires

31 mars 2005

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, d'investissement et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux entreprises agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Programme d'assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux entreprises agricoles de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole avait pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À la suite de l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, La Financière agricole a mis fin à ce programme avec l'année de participation 2002. Conséquemment, les participants ont cinq ans pour effectuer les retraits de leur compte à raison d'un minimum annuel de 20 % de la contribution gouvernementale établie au 1^{er} février 2005.

Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

IV) Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), établi en vertu d'un accord Canada-Québec, met à la disposition de la clientèle agricole affectée par la crise de la vache folle, une aide financière. Dans la première phase, le programme couvre la période du 20 mai au 31 août 2003 et prévoit un soutien à l'abattage pour les producteurs de bovins et d'autres ruminants assumé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Quant à la deuxième phase, le programme relatif aux animaux de réforme offre une aide financière aux producteurs laitiers, aux éleveurs de veaux d'emboche et d'autres ruminants pour compenser la baisse importante du prix sur les marchés. Ce programme s'applique aux animaux en inventaire au 1^{er} septembre 2003. Les coûts relatifs à ce programme sont assumés à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par les provinces.

V) Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB et Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB

Le Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offre une aide financière aux éleveurs de bouvillons et de bovins d'abattage ainsi qu'aux éleveurs de bovins de semi-finition pour contrer la baisse du prix sur le marché. Le programme couvre les animaux détenus au 20 mai 2003 et vendus entre le 20 mai et le 31 décembre 2003.

Le Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offre une aide financière correspondant à 40 % des coûts prévus à la deuxième phase du programme fédéral et prévoit une bonification du taux de réforme appliqué au programme pour la catégorie «bovin laitier».

L'administration de ces deux programmes a été confiée à La Financière agricole.

VI) Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a été institué le 31 octobre 2003 suite à la signature de l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec dans le but de mettre en œuvre l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle. Il a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme.

À cette fin, le programme exige la constitution de fonds individuels recevant les dépôts du participant et prévoit le retrait des liquidités ainsi que le versement de contributions gouvernementales compensant la baisse de revenu en fonction du niveau de couverture choisi par le participant. Toutefois, pour les années de participation 2003 et 2004, les entreprises agricoles ont été soustraites de l'exigence d'effectuer un dépôt préalable à l'obtention de la contribution gouvernementale.

La première année d'application du programme est 2003. Le programme a été mis en place au cours du présent exercice.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

VII) Programme canadien du revenu agricole (PCRA)

Le Programme canadien du revenu agricole venait en aide aux entreprises agricoles ayant subi des baisses de revenus importantes pour les années 2000, 2001 et 2002. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assumaient respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme. Les derniers paiements en vertu de ce programme se sont effectués au cours du présent exercice.

VIII) Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune

Le Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune vise à soutenir financièrement les entreprises admissibles qui se retirent de la production de tabac jaune et à favoriser la réorientation des entreprises vers des cultures alternatives. Ce programme s'applique aux entreprises participantes au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2003 et est en vigueur du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2007.

IX) Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada

Le Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada, établi en vertu d'une entente Canada-Québec, a pour but d'une part d'aider le secteur agricole à s'attaquer aux problèmes de revenu auxquels il est confronté et, d'autre part, d'assurer la transition vers une nouvelle génération d'outils de gestion des risques. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

X) Programme d'aide transitoire à l'industrie

Le Programme d'aide transitoire à l'industrie, établi en vertu d'un accord Canada-Québec, vise à favoriser la transition du secteur bovin et d'autres secteurs vers le nouveau programme de gestion des risques de l'entreprise, découlant du cadre stratégique agricole. L'accord comprend deux volets d'intervention soit l'aide financière générale offerte aux producteurs agricoles qui participent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ou au Compte de stabilisation du revenu agricole et le volet paiement concernant le bétail destiné aux producteurs de bétail. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

XI) Financement de l'agriculture

Le Programme de financement de l'agriculture vise à faciliter le financement des entreprises agricoles auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de soutenir ces entreprises dans leur démarrage, leur développement ou lors de conjonctures économiques difficiles.

XII) Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et de favoriser leur développement en contribuant au paiement de l'intérêt.

XIII) Programme d'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole vise à favoriser l'encadrement et le démarrage des entreprises agricoles, à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

XIV) Aide financière aux entreprises acéricoles

Un programme d'aide financière aux entreprises acéricoles, de même qu'un financement à court terme dans le cadre d'une intervention spéciale en acériculture, ont été renouvelés par La Financière agricole au cours de l'exercice afin de favoriser le développement de la mise en marché des produits acéricoles. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XV) Aide financière aux entreprises apicoles

Un programme d'aide financière aux entreprises apicoles vise à favoriser la reconstitution du cheptel apicole affecté par la varroase en 2002-2003. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XVI) Financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à faciliter le financement des entreprises forestières auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêts assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de revenus et de dépenses de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les provisions ainsi que certaines charges à payer. La direction est d'avis que ces estimations sont adéquates.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur placements est présentée en réduction de leurs valeurs comptables afin de les ramener à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces placements ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses consolidés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, composées du matériel et équipement, sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33,33 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés au développement informatique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux dépenses de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de La Financière agricole consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires, les placements temporaires et les emprunts temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2004 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 39.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture à la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur et sont établis par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

4. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Fonds d'assurance-récolte

À compter du présent exercice, le Fonds d'assurance-récolte applique les recommandations du chapitre 3855 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés «Instruments financiers — comptabilisation et évaluation».

Conformément à cette norme, les placements temporaires et les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont évalués à la juste valeur. Le Fonds d'assurance-récolte a choisi de désigner ses placements comme étant détenus à des fins de transaction, comme les dispositions de cette norme le permettent. Conséquemment, les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans les revenus de placements de l'exercice et la variation annuelle de la plus-value ou moins-value non réalisée est inscrite à l'état des revenus et dépenses et excédent. Auparavant, ces fonds étaient inscrits au coût d'acquisition diminué de toutes moins-values durables.

L'effet de cette modification sur les états financiers de l'exercice 2004 et des exercices antérieurs, au montant de 6 075 milliers de dollars, a été comptabilisé au 1^{er} avril 2004 directement à l'excédent. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005:

(en milliers de dollars)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT

REVENUS	
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	3 138
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 138

BILAN

ACTIF	
Placements	9 213
EXCÉDENT	9 213

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2001. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquit de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de trois ans, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2004. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquit de la Société un montant annuel de 1 400 milliers de dollars.

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2005	2004
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (note 8)	1	25 643
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 677
	306 401	332 320

6. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur cinq ans.

7. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2005	2004
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
la contribution au régime d'assurance	18 969	13 602
la contribution à l'administration	8 673	9 061
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour :		
la contribution au paiement	75 784	—
la contribution à l'administration	10 905	1 415
les programmes provinciaux	60 900	91 300
	175 231	115 378
Entente fédérale-provinciale établissant le Programme canadien du revenu agricole	48	3 082
Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(49)	26 834
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition sur :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	118	25 045
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	12 830	—
	12 948	25 045
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (note 8)	213	50 281
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie sur :		
l'aide financière générale pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	10 213	—
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	5 216	—
le paiement concernant le bétail	64 445	—
la contribution à l'administration	591	—
	80 465	—
	268 856	220 620

7. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2005	2004
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	71 182	143 179
Programme d'assurance récolte	27 642	22 663
Programme canadien du revenu agricole	48	3 082
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	86 689	1 415
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (note 8)	213	50 281
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	12 830	—
Programme d'aide transitoire à l'industrie	70 252	—
	268 856	220 620

Le gouvernement du Canada rembourse 60 % des frais d'administration du Programme d'assurance récolte, du Programme canadien du revenu agricole et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

8. RAPPROCHEMENT DES DEPENSES ET DES REVENUS POUR LES PROGRAMMES D'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)

Assuré par :	Gouvernement du Canada	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	La Financière agricole du Québec	Total
Année 2005				
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)				
phase 1 :	191	2	126	319
phase 2 :	—	—	—	—
Total des indemnités	191	2	126	319
Frais d'administration	22	(1)		
	213	1		
Contributions reçues au cours de l'exercice	(18 386)	(14 749)		
Contributions à recevoir au début	18 190	15 418		
Contributions à recevoir à la fin	17	670		

8. RAPPROCHEMENT DES DEPENSES ET DES REVENUS POUR LES PROGRAMMES D'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB) (suite)

Assumé par :	Gouvernement du Canada	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	La Financière agricole du Québec	Total
Année 2004				
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)				
phase 1 :	31 742	2 022	19 140	52 904
phase 2 :	17 725	—	—	17 725
	49 467	2 022	19 140	70 629
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB	—	10 000	—	10 000
Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB	—	13 300	—	13 300
Total des indemnités	49 467	25 322	19 140	93 929
Frais d'administration	814	321		
	50 281	25 643		
Contributions reçues au cours de l'exercice	(32 091)	(10 225)		
Contributions à recevoir	18 190	15 418		

9. CONTRIBUTION AU PAIEMENT DU PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

Année de participation 2003	125 487
Année de participation 2004	819
	126 306

Pour le présent exercice financier, plus de 70 % des dossiers de l'année de participation 2003 ont été traités, dont près de la moitié ont fait l'objet d'une contribution gouvernementale. Les dossiers non traités ne sont pas constatés compte tenu de l'impossibilité d'établir une estimation raisonnable à la date de préparation de ceux-ci. La dépense de programme et la contribution fédérale y afférente seront constatées lorsque connues.

10. PROGRAMME D'AIDE DE TRANSITION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le montant a été versé aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole.

De plus, au cours de l'exercice précédent, un montant de 12 522 milliers de dollars a été attribué aux adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à titre de rabais de prime pour l'année programme 2002-2003. La presque totalité des rabais a été accordée au cours du présent exercice.

11. PROGRAMME D'AIDE TRANSITOIRE À L'INDUSTRIE

Les versements ont été effectués:

Aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	5 216
Aux entreprises du secteur bovin	64 445
	69 661

De plus, un montant de 5 106 milliers de dollars a été attribué aux adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à titre de rabais de prime pour l'année programme 2003-2004. Près de 50% des rabais ont été accordés au cours du présent exercice.

12. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	42 134	40 873
Services de transport et de communication	4 134	3 174
Loyers	3 389	3 338
Services professionnels, administratifs et autres	10 349	1 607
Fournitures et approvisionnements	824	701
Amortissement des immobilisations corporelles	734	747
Amortissement des actifs incorporels	738	868
Entretien et réparations	308	162
Dépenses de réaménagement	1 872	1 465
	64 482	52 935

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2005	2004
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 181	8 927
Programme d'assurance récolte	14 387	15 290
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	19 107	2 338
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	37	1 357
Compte de stabilisation du revenu agricole	1 033	2 212
Financement de l'agriculture et forestier	19 879	21 063
Programme canadien du revenu agricole	—	839
Programme d'aide transitoire à l'industrie	804	—
Capital Financière agricole inc.	1 054	909
	64 482	52 935

13. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Au 31 mars 2005, l'excédent affecté à la réserve générale s'établit à 88 372 milliers de dollars (2004: 78 122 milliers de dollars).

14. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Billets à escompte - apparentés	—	9 483
Obligations, 2,86 % à 3,31 %, échéant jusqu'au 1 ^{er} octobre 2007	13 877	—
Papiers commerciaux, 2,7 % à 3,08 %, échéant jusqu'au 30 mars 2006	13 981	65 726
Obligation corporative à taux flottant, 2,75 % échéant le 18 avril 2005	5 000	15 000
	32 858	90 209

Fonds d'assurance-récolte

	2005	2004
Obligation corporative à taux flottant, 2,75 %, échéant le 18 avril 2005	3 000	10 000
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 2,5 %	1 398	290
	4 398	10 290

15. AVANCES AUX PARTICIPANTS

Les avances aux participants représentent une tranche d'indemnité versée à titre d'acompte pour les programmes suivants:

Programme canadien de stabilisation du revenu agricole:

 Avance effectuée en vertu de l'article 3.10.1 des lignes directrices du programme pour les entreprises du secteur bovin et autres ruminants relative à l'année de participation 2004

27 006

Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune

2 861

29 867

16. À RECEVOIR DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Le 11 mars 2005, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une nouvelle convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars (2004: 100 millions de dollars). Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

	2005	2004
Portant intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant le 28 février 2006	30 000	21 000

17. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2005	2004
Portant intérêts à des taux variant entre 2,37 % et 3,03 %, échéant jusqu'au 27 février 2006, remboursables à l'échéance	390 617	326 146

18. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Contributions à recevoir — programmes ESB (<i>note 8</i>)	670	15 418
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	6 541	8 817
Opérations reliées au financement du secteur forestier	—	161
	7 211	24 396
Versements à recevoir à court terme	1 785	17 966
	5 426	6 430

19. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2005	2004
Entente fédérale-provinciale établissant le Programme canadien du revenu agricole	—	1 363
Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	—	8 371
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur:		
l'assurance production	6 153	—
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	32 585	1 415
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (<i>note 8</i>)	17	18 190
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition	43	—
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie	57	—
	38 855	29 339

20. PRÊTS

	2005	2004
Soldes des prêts portant intérêts aux taux de:		
2,5 %	4 984	6 139
5 %	1 284	1 533
7 %	1 134	1 335
8 %	4 388	5 724
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	203	263
	11 993	14 994
Versements à recevoir à court terme	1 551	1 761
	10 442	13 233

20. PRÊTS (suite)

	2005	2004
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	26	42
1 à 5 ans	2 000	1 945
plus de 5 ans	9 967	13 007
	11 993	14 994

Le capital et les intérêts sont garantis par le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier* dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

21. PLACEMENTS

La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Actions ordinaires — placements de portefeuille	339	350
Actions ordinaires — sociétés satellites	200	125
	539	475
Débetures, 9 % à 15 %, échéant jusqu'en février 2014. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 235 409 \$ en 2006, 529 496 \$ en 2007, 694 419 \$ en 2008, 788 321 \$ en 2009 et 2 377 654 \$ pour les exercices futurs.	4 625	2 873
Provision pour pertes	728	—
	3 897	2 873
Versements à recevoir à court terme	235	76
	3 662	2 797
	4 201	3 272

Au 31 mars 2005, les débetures faisant l'objet d'une provision pour pertes totalisent 728 milliers de dollars.

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédant pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

Fonds d'assurance-récolte

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés dans les placements temporaires, sont également placés dans un fonds particulier.

	2005	2004
Dépôts à participation à la juste valeur (2004: au coût)	66 856	17 641

22. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Le 24 septembre 2004, la Société a vendu le bloc d'actifs acquis en mars 2004 représentant une unité d'exploitation dans l'industrie porcine pour un montant de 474 971\$. Le gain sur disposition de 104 971\$ a été remis au prêteur en remboursement du prêt garanti par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*.

23. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005		2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Matériel et équipement	2 614	1 422	1 192

24. ACTIFS INCORPORELS

	2005		2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Développement informatique	5 581	3 359	2 222

25. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Acceptations bancaires	—	50 000
Billets à escompte - apparentés	19 977	149 700
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,64 % à 2,99 %	291 000	—
	310 977	199 700

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Au 31 mars 2005, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 663 millions de dollars et 383 millions de dollars. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

26. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Rémunération	2 371	2 437
Fonctionnement	3 948	2 157
Contribution au paiement de l'intérêt couru et échu	1 388	1 730
Subvention — Programme d'appui financier à la relève agricole	5 767	6 987
Contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	8 867	—
Intérêts sur emprunts temporaires	1 614	—
Autres	467	171
	24 422	13 482

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2005	2004
Crédits de cotisation relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	1 073	13 908
l'aide de transition	93	12 557
le Programme d'aide transitoire à l'industrie	2 375	—
Comptes à payer	1 214	1 723
	4 755	28 188

Les crédits de cotisation sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

27. CONTRIBUTION FÉDÉRALE REPORTÉE

La Financière agricole du Québec

	2005	2004
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition destinée aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	—	11 000
Contribution aux avances du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole effectuées en vertu de l'article 3.10.1 des lignes directrices (note 15)	16 204	—
	16 204	11 000

Fonds d'assurance-récolte

Le 22 juillet 2004, le gouvernement du Canada a remis au Fonds d'assurance-récolte sa participation au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes d'un montant de 7 884 milliers de dollars en vertu du document opérationnel relatif à l'Accord Canada-Québec sur l'assurance-production. L'Entente précise que le Québec s'engage à utiliser ces mêmes fonds afin de couvrir les risques additionnels liés au développement de nouvelles cultures de céréales et oléagineux. Le Fonds a été liquidé à cette date et un montant de 6 311 milliers de dollars, comptabilisé par consolidation au cours des exercices antérieurs, a été versé à La Financière agricole du Québec.

28. DÛ AU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2005	2004
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition	203	6 507
Compte de stabilisation du revenu net	53	—
Programme d'assurance production	—	455
	256	6 962

29. DÛ AUX FONDS

	2005	2004
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	19 831	33 561
Fonds d'assurance-récolte:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	8 249	390
Portant intérêts au taux de 2,59 % échéant le 29 avril 2005	5 400	40 900
	13 649	41 290
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	—	12 800
Portant intérêts au taux des certificats de placements garantis d'un an, sans modalité de remboursement	4 820	12 504
	4 820	25 304
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes (gouvernement du Canada)	—	7 827
	38 300	107 982

30. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 194	4 128
Consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moins de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008.	12 000	12 000
	16 194	16 128

31. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2005	2004
Solde au début	12 956	10 662
Charge de l'exercice	1 403	3 048
Prestations versées au cours de l'exercice	(846)	(754)
Solde à la fin	13 513	12 956

32. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Depuis l'implantation du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, des adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles participent à ces deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les montants des compensations et des contributions de l'exercice ont été réduits respectivement de 170 866 milliers de dollars à la suite des paiements effectués en vertu du PCSRA.

33. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur:

	2005	2004
Céréales, maïs-grain et soya	174 017	140 687
Pommes de terre	9 004	2 176
Pommes	4 778	—
	187 799	142 863

34. ENGAGEMENTS

Les engagements de La Financière agricole à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2006, 2007 et 2008 totalisent 6 886 milliers de dollars (2004 : 5 993 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice de 2005-2006 sont de 1 100 milliers de dollars (2004 : 1 100 milliers de dollars). Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour les deux exercices financiers subséquents.

La Société et la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec ont signé une entente d'une durée de cinq ans concernant une contribution au financement de la Fédération. Cette entente fait suite à la liquidation du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes, où les intérêts provenant de la participation du gouvernement du Canada étaient remis à la Fédération en vertu d'une entente. Le montant accordé annuellement est fonction du taux des dépôts à vue de la Caisse de dépôt et placement du Québec et s'élève à 177 milliers de dollars pour le présent exercice.

35. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 551 milliers de dollars (2004 : 1 284 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

36. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit :

	2005	2004
Loyers et dépenses de réaménagement - Société immobilière du Québec	4 947	4 360
Fournitures — Fonds des services gouvernementaux	1 658	1 442
Contribution au financement d'organismes - Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 100	1 100

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

37. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des prêts à taux fixe est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêts ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. La juste valeur des prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.
- Les actions ordinaires des entreprises à capital privé sont présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si certains instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.
- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. Toutefois, ce calcul ne tient pas compte des redevances futures prévues dans certaines conventions de débentures compte tenu du manque d'information et de l'incertitude de celles-ci pour effectuer l'actualisation de ces flux monétaires.

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

37. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	11 993	11 488	14 994	14 524
Actions ordinaires	539	539	475	475
Déventures	3 897	3 763	2 873	2 552
À recevoir du gouvernement du Québec	5 426	5 426	6 430	6 430
Avance du gouvernement du Québec	16 194	16 194	16 128	16 128

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en déventures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour pertes. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants:

Transformation alimentaire	71,6 %
Distribution alimentaire	15,1 %
Production agricole	13,3 %

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

38. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

39. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

<i>PRODUITS ASSURABLES</i>	<i>Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Compensations</i>	<i>Intérêts et autres dépenses</i>	<i>Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2005</i>
Veaux d'embouche	(14 140)	36 551	70 908	(530)	(49 027)
Bouvillons et bovins d'abattage	(3 627)	31 524	52 062	(320)	(24 485)
Veaux de lait	2 368	15 569	29 685	(63)	(11 811)
Veaux de grain	2 577	9 632	9 315	16	2 910
Porcelets	(54 086)	16 392	(31 473)	(300)	(6 521)
Porcs	(93 863)	12 533	(44 965)	(2 153)	(38 518)
Agneaux	(704)	11 970	11 650	42	(342)
Pommes de terre	9 307	(934)	12 331	(2)	(3 960)
Céréales, maïs-grain et soya	(219 199)	246 435	205 731	(4 446)	(182 941)
Pommes	(1 024)	3 034	1 272	(34)	704
	(372 391)	382 706	316 516	(7 790)	(313 991)

<i>PRODUITS ASSURABLES</i>	<i>Année d'assurance courante</i>	<i>Période couverte par l'année d'assurance</i>
Veaux d'embouche	2004	1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004
Bouvillons et bovins d'abattage	2004	1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004
Veaux de lait	2004	1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004
Veaux de grain	2004	1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004
Porcelets	2004	1 ^{er} avril 2004 au 31 décembre 2004
Porcs	2004	1 ^{er} avril 2004 au 31 décembre 2004
Agneaux	2004	1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004
Pommes de terre	2003	1 ^{er} août 2003 au 31 juillet 2004
Céréales	2003	1 ^{er} août 2003 au 31 juillet 2004
Maïs-grain	2003	1 ^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004
Soya	2003	1 ^{er} septembre 2003 au 31 août 2004
Canola	2003	15 août 2003 au 14 août 2004
Pommes	2003	15 août 2003 au 14 août 2004

40. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Année d'assurance 2004

	<i>Solde redressé au 1^{er} avril 2004</i>	<i>Contributions</i>	<i>Indemnités</i>	<i>Intérêts et revenus sur placements et autres ajustements</i>	<i>Solde au 31 mars 2005</i>
Système collectif	51 712	18 854	26 887	7 814	51 493
Système individuel	19 645	34 581	29 496	(1 761)	22 969
	71 357	53 435	56 383	6 053	74 462

Au 31 mars 2004, les soldes des systèmes collectif et individuel étaient respectivement de 48 738 et 16 544 milliers de dollars.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

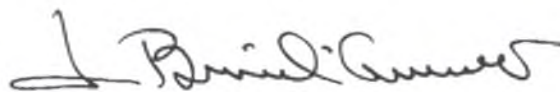
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

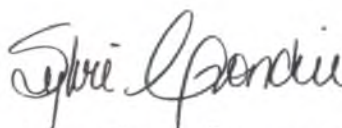
Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,



*Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour*



*La vice-présidente aux affaires corporatives,
Sylvie Grondin, FCGA*

Québec, le 20 mai 2005

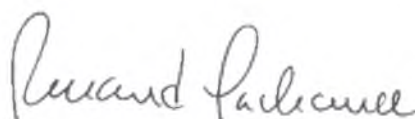
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2005 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à l'évaluation des placements et expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 mai 2005

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Revenus et dépenses et excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS		
Droits d'assurance (note 4)	10 433	14 638
Revenus de placements	5 780	5 369
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	6 218	—
	22 431	20 007
DÉPENSES		
Honoraires professionnels	16	—
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 5)	3 956	8 494
	3 972	8 494
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	18 459	11 513
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	28 988	17 475
Redressement au 1 ^{er} avril 2004 (note 3)	4 801	—
Solde redressé	33 789	17 475
EXCÉDENT À LA FIN	52 248	28 988

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

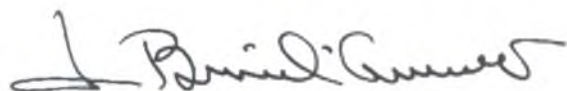
Bilan

au 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	—	50
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec, 2,5 %	1 487	884
Revenus de placements à recevoir	772	421
	2 259	1 355
Placements (note 6)	121 245	104 327
	123 504	105 682
PASSIF		
Gains nets reportés à la vente de placements	—	191
Avance du gouvernement du Québec — sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	61 256	66 503
	71 256	76 694
EXCÉDENT	52 248	28 988
	123 504	105 682

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	18 459	11 513
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 956	8 494
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur placements	—	(575)
Pertes réalisées sur placements	—	(1 670)
Gains sur disposition de placements	(291)	(28)
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	(6 218)	—
	15 906	17 734
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Revenus de placements à recevoir	(351)	(116)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(9 219)	(7 969)
Recouvrement des pertes	16	336
	(9 554)	(7 749)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 352	9 985
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(10 000)	(12 159)
Produit de disposition de placements	4 201	2 902
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 799)	(9 257)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	553	728
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	934	206
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	1 487	934
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent:		
Encaisse	—	50
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 487	884
	1 487	934

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2005

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables en accord avec les recommandations de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2005 dont le montant en arriérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Espèces et quasi-espèces

La politique du Fonds consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Fonds applique les recommandations du chapitre 3855 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés «Instruments financiers — comptabilisation et évaluation».

Conformément à cette norme, les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont évalués à la juste valeur. Le Fonds a choisi de désigner ses placements comme étant détenus à des fins de transactions, comme les dispositions de cette norme le permettent. Conséquemment, les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans les revenus de placements de l'exercice et la variation annuelle de la plus-value ou moins-value non réalisée est inscrite à l'état des revenus et dépenses et excédent. Auparavant, ces fonds étaient inscrits au coût d'acquisition diminué de toutes moins-values durables.

L'effet de cette modification sur les états financiers de l'exercice 2004 et des exercices antérieurs, au montant de 4 801 milliers de dollars, a été comptabilisé au 1^{er} avril 2004 directement à l'excédent. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005:

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE (suite)

(en milliers de dollars)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT

REVENUS

Variation de la plus-value non réalisée sur placements

6 218

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

6 218

BILAN

ACTIF

Placements

10 828

PASSIF

Gains nets reportés à la vente de placements

(191)

EXCÉDENT

11 019

4. DROITS D'ASSURANCE

Depuis le 1^{er} avril 2004, les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec. L'an dernier, elle assumait les droits d'assurance pour le financement agricole et le gouvernement du Québec assumait ceux pour le financement forestier. Les droits d'assurance correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2005	2004
Solde au début	66 503	65 642
Remboursement des pertes aux prêteurs	(9 219)	(7 969)
Recouvrement des pertes	16	336
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 956	8 494
Solde à la fin	61 256	66 503
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	12 438	15 693
Provision générale	48 818	50 810
	61 256	66 503

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés de 4 260,3 millions de dollars (2004 : 4 286,4 millions de dollars). Au 31 mars 2005, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 29 millions de dollars (2004 : 39 millions de dollars).

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garantie de prêts assurés

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts, qui se répartie comme suit :

	2005	2004
Financement agricole :		
moins de 5 ans	423 905	389 241
entre 5 et 10 ans	1 238 478	1 276 728
entre 10 et 15 ans	1 453 440	1 470 458
entre 15 et 20 ans	1 035 020	1 038 417
20 ans et plus	36 170	48 837
	4 187 013	4 223 681
Financement forestier :		
moins de 5 ans	11 011	11 199
entre 5 et 10 ans	18 177	16 875
entre 10 et 15 ans	20 648	17 827
entre 15 et 20 ans	23 036	16 753
20 ans et plus	422	77
	73 294	62 731
	4 260 307	4 286 412

Les soldes en principal et intérêt des prêts assurés, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêts aux taux suivants:

Financement agricole :		
moins de 4 %	308 682	112 583
de 4 % à 5,99 %	2 634 818	2 488 929
6 % et plus	658 235	997 384
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	585 278	624 785
	4 187 013	4 223 681
Financement forestier :		
moins de 5 %	31 485	23 969
de 5 % à 6,99 %	29 489	21 783
7 % et plus	4 969	7 738
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	7 351	9 241
	73 294	62 731
	4 260 307	4 286 412

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés distinctement à l'actif à court terme, sont également placés dans un fonds particulier.

	2005	2004
Dépôts à participation au coût d'acquisition	—	104 291
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	—	36
Dépôt à participation à la juste valeur	121 245	—
	121 245	104 327

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

Risque de marché

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants:

Production laitière	54 %
Production porcine	12 %
Production céréalière	9 %
Production horticole	7 %
Production bovine	6 %
Production acéricole	4 %
Autres	8 %

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

